

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 juin 2016</b>	<b>N° 2016-374</b>

Convocation du 17 juin 2016

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kevin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à M. Erick AOUIZERATE  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Emmanuelle AJON à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h40  
Mme Emmanuelle CUNY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 9h40  
M. Yohan DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN jusqu'à 10h15  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Gérard DUBOS jusqu'à 9h50  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h20  
M. Eric MARTIN à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER jusqu'à 10h00

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 juin 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2016-374</b>

---

## Service public de chauffage urbain - Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service - Adoption

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de chauffage urbain, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport, pour l'exercice 2015, comprend notamment le contrôle du délégataire du service public portant sur l'exploitation du Complexe thermique des Hauts de Garonne (usine d'incinération et chauffage) et le contrôle du délégataire en charge de l'exploitation du réseau de chauffage et de froid St-Jean-Belcier.

Celui-ci est soumis pour avis aux membres du Conseil de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**CONSIDERANT** qu'il convient d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de chauffage urbain afin de le porter à la connaissance du public.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**DECIDE**

**Article unique :** d'approuver le rapport annuel 2015 sur le prix et l'efficacité du service public de chauffage urbain ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2016

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 JUILLET 2016</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>4 JUILLET 2016</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---

# **Service public du chauffage urbain**

**Rapport annuel d'activité 2015**

## **Sommaire**

FAITS MARQUANTS	4
LE RESEAU DE CHALEUR DES HAUTS DE GARONNE	5
Repères	5
Description du service	7
Synthèse de l'activité	12
Analyse économique et financière du délégant	15
LE RESEAU DE CHALEUR SAINT-JEAN BELCIER	31
Repères	31
Description du service	32
Stratégie commerciale	35
Analyse économique et financière du délégant	37
LE RESEAU DE CHALEUR DE LA PLAINE RIVE DROITE	44
AUTRES RESEAUX	44
ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SERVICE	45
CE QU'IL FAUT RETENIR	50

## EDITO

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée à réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre, en portant, d'ici à l'horizon 2020, la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale.

Soucieux de s'investir dans cette action, les élus de la Communauté urbaine de Bordeaux, en février 2011, approuvaient, à l'unanimité, le Plan Climat Territorial, dont le premier volet vient de s'achever, confirmant un consensus politique sur la nécessité d'agir dans la lutte contre le réchauffement climatique tout en préservant notre patrimoine environnemental et le bien-être des habitants du territoire.

Les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération, comme l'a reconnu le Grenelle de l'environnement, répondent pleinement à ces objectifs. Ils permettent à la fois de réduire significativement les émissions de CO2 responsable et de garantir aux abonnés du service une meilleure maîtrise de leur facture énergétique.

Le transfert de la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains à la Communauté urbaine de Bordeaux, opéré par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, dite loi Maptam, du 27 janvier 2014, a renforcé son rôle en ce domaine et encourage l'émergence de nouveaux projets de réseaux de chaleur.

A travers le réseau de chaleur des Hauts de Garonne et le réseau de chaleur de Saint-Jean-Belcier alimentés par une énergie de récupération, le projet de réseau de chaleur de la Plaine Rive Droite alimenté par de la géothermie, et les études de faisabilité lancées sur plusieurs secteurs (Pessac et Mérignac), la Métropole s'affirme en tant qu'acteur de la transition énergétique du territoire et s'inscrit dans la trajectoire d'un territoire à énergie positive d'ici 2050.

## FAITS MARQUANTS

### **Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne**

- Livraison de la chaufferie bois/gaz de Lormont (les Akènes) le 6 mai 2015.
- Trois nouveaux raccordements.

### **Le réseau de chaleur et de froid de Saint-Jean Belcier**

- Signature du contrat de délégation de service public le 27 avril 2015 avec le groupement Mixener/Idex pour une durée de 26 ans, auquel s'est substituée la société Energie des Quartiers, pour l'exploitation du service public, sous la marque « Bordeaux Bègles Energie ».
- Prise d'effet du contrat le 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- Lancement en mars 2015 de la construction du réseau, de la chaufferie gaz et du soutirage sur l'usine d'incinération Astria.
- Mise en service prévue pour le dernier trimestre 2016.

### **Le réseau de chaleur et de froid de la Plaine Rive Droite**

- Consultation en vue de l'attribution d'un contrat de délégation de service public pour la fourniture de chaleur en mai 2015.
- Début des négociations avec les trois candidats en novembre 2015.
- Attribution prévue pour le second semestre 2016

### **Autres projets**

- Choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de réaliser les études de faisabilité sur les secteurs de Pessac et Mérignac.
- Préparation à la reprise des réseaux de chaleur communaux de Bordeaux-Mériadeck et St Médard en Jalles - Hastignan, suite au transfert à la Métropole de la compétence « réseaux de chaleur » par la loi MAPTAM de janvier 2014.

# RESEAU DE CHALEUR DES HAUTS DE GARONNE

## Repères

- Coût annuel pour un logement type

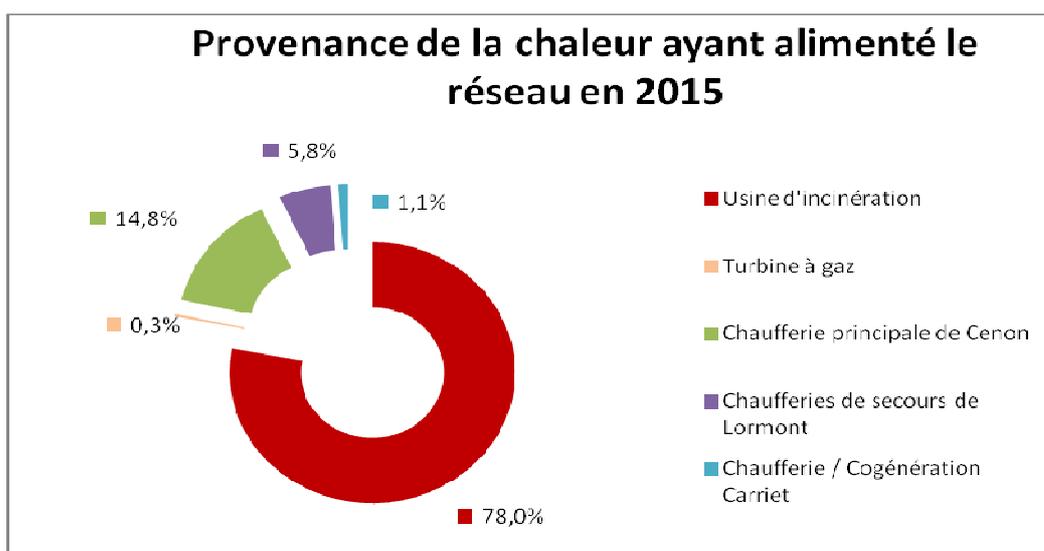
Afin de mieux appréhender l'avantage financier des abonnés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne, une analyse comparative, fondée sur la consommation d'une famille résidant dans un logement type de 70 m<sup>2</sup> datant des années 70 et n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation thermique, est effectuée mensuellement entre le coût du réseau de chaleur et celui du gaz individuel (tarif réglementé confort 1 Gaz de Bordeaux).

De façon constante, la comparaison des coûts moyens annuels, permet d'observer que le recours au réseau de chaleur est une solution de chauffage plus économique que celle au gaz individuel.

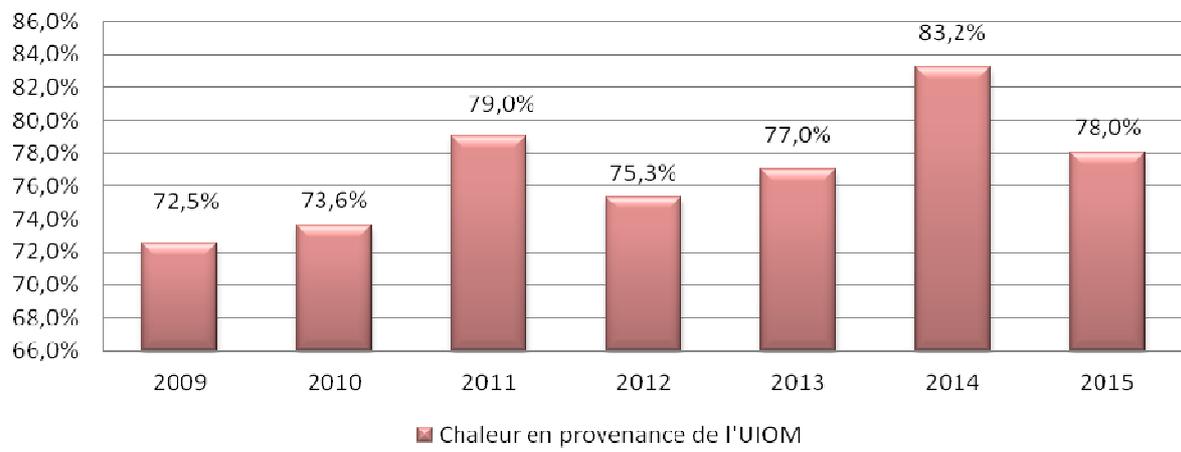
- Provenance de la chaleur

En 2015, la chaleur ayant alimenté le réseau de chaleur des Hauts de Garonne provient à 78 % de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), soit une diminution de 6,25 % par rapport à 2014 due à :

- un hiver plus rigoureux (+ 18% de degrés jours unifiés) imposant un recours au gaz plus important,
- une diminution des apports de déchets et donc d'une diminution du tonnage de déchets incinérés,
- la limitation de charge des fours pour limiter les risques de non valorisation des mâchefers (cf rapport d'activité sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets).



## Evolution de la part de chaleur en provenance de l'UIOM



# DESCRIPTION DU SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN

- Les grandes évolutions du réseau de chaleur des Hauts de Garonne

- Construction

Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne a été construit à partir de la fin des années soixante à l'occasion de la création des zones à urbaniser en priorité (ZUP) sur les communes de Cenon, Lormont et Floirac. Il est un élément du modèle urbanistique qui prévalait à cette période.

- Premières mises en service

En 1967, la première sous-station du réseau de chaleur des Hauts de Garonne est desservie, sur la commune de Cenon. Au fil des ans le réseau s'étend aux communes voisines. La mise en service de la première sous-station sur la commune de Lormont a lieu en 1970, celle de la première sous-station sur la commune de Floirac en 1972.

- Raccordement à l'usine d'incinération des ordures ménagères

En 1985, le réseau de chaleur des Hauts de Garonne est raccordé à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), construite sur le site de la chaufferie principale au 1, rue Jean Cocteau à Cenon. Le fuel lourd, en tant qu'énergie de base servant à alimenter le réseau, est ainsi remplacé par une énergie de récupération en provenance des fours de l'UIOM.

- Service délégué

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée de douze ans, le service public industriel et commercial du chauffage urbain est confié à la société Rive Droite Environnement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public commun à l'exploitation de l'usine d'incinération. Cette société dédiée a subdélégué l'exploitation du réseau à la société Rive Droite Energie. Ces deux sociétés ont pour actionnaires les sociétés Veolia Propreté et Dalkia France.

Le service comprend la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire jusqu'aux sous-stations des abonnés situées en pied d'immeubles. Seul le réseau primaire (la partie du réseau qui transporte la chaleur de la chaufferie jusqu'aux postes de livraison des bâtiments) et les équipements de production sont entretenus et exploités par le subdélégué Rive Droite Energie.

- Passage en basse température

A partir de mai 2009, le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, vieillissant et sujet à de fréquentes coupures, est en partie rénové (changement de toutes les sous-stations des abonnés, remplacement des chaudières ...) et passe à un fonctionnement en basse température (- de 110 C°).

- Le principe technique général du réseau de chaleur

Un réseau de chaleur se décompose en trois parties :

- **Une centrale de production de chaleur** qui à partir de l'incinération des déchets produit de la chaleur sous forme d'eau chaude ;
- **Des canalisations** qui acheminent la chaleur vers les abonnés. Ce réseau de canalisations est appelé « **réseau primaire** » pour le distinguer du « **réseau secondaire** » qui sert à distribuer la chaleur dans les bâtiments ;
- **Des sous-stations** situées en pied d'immeubles qui permettent de transformer la chaleur du réseau en chauffage et en eau chaude.

- Les équipements du réseau de chaleur des Hauts de Garonne

➤ Les équipements de production

Au 31 décembre 2015, la chaleur ayant alimenté le réseau de chaleur a été produite à l'aide des équipements présentés ci-dessous.

A ces équipements, s'ajoutent des équipements d'appoint : **cinq chaudières de secours mobiles d'une puissance thermique de 1,65 MW (mégawatt)** chacune pouvant intervenir sur le réseau et **la chaufferie / cogénération de Carriet**.

De plus, **la turbine à gaz** fonctionnant en cogénération peut produire de l'électricité simultanément à sa production de chaleur, à hauteur d'une puissance de **5 MW**.

A noter que l'usine d'incinération des ordures ménagères produit également de l'électricité grâce au **groupe turbo alternateur d'une puissance de 3,5 MW**.

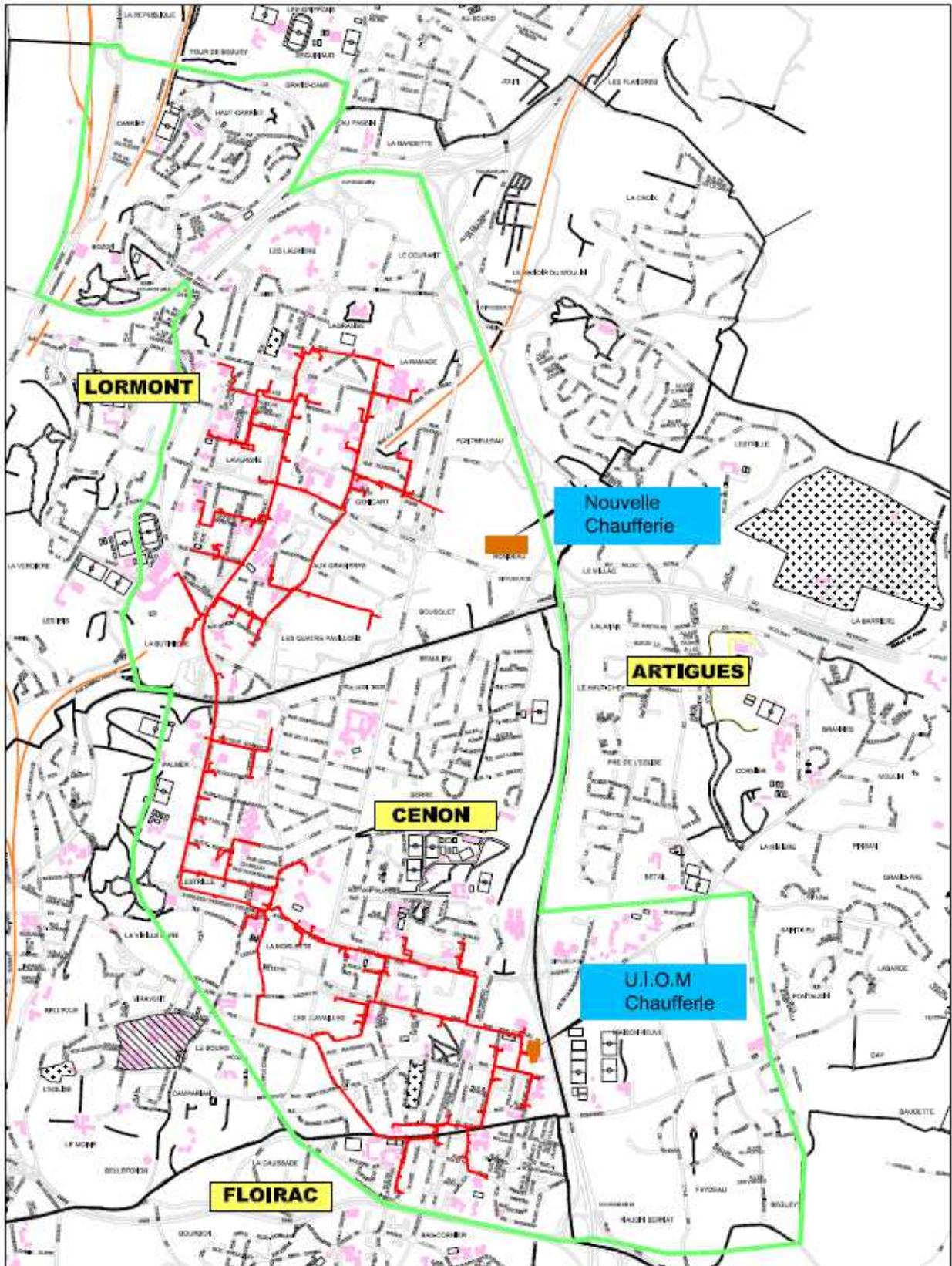
Equipements de production	Quantité	Puissance unitaire	Puissance thermique totale (MW)
Echangeurs de récupération usine d'incinération	1	22 MW thermique	22
Turbine à gaz (cogénération)	1	8 MW thermique	8
Chaudières de la chaufferie de Cenon	2	19,2 MW thermique	38,4
Chaudières de secours de la chaufferie de Lormont	2	9,99 MW thermique	19,98
Chaudière biomasse chaufferie des Akènes	1	6 MW thermique	6
Chaudière gaz chaufferie des Akènes	1	10 MW thermique	10
Cogénération de Carriet	1	3 MW thermique	3
Chaudières de la chaufferie de Carriet	2	1,74 MW thermique	3,48
<b>Puissance thermique totale installée en MW</b>			<b>110,86</b>

➤ **Les équipements de distribution**

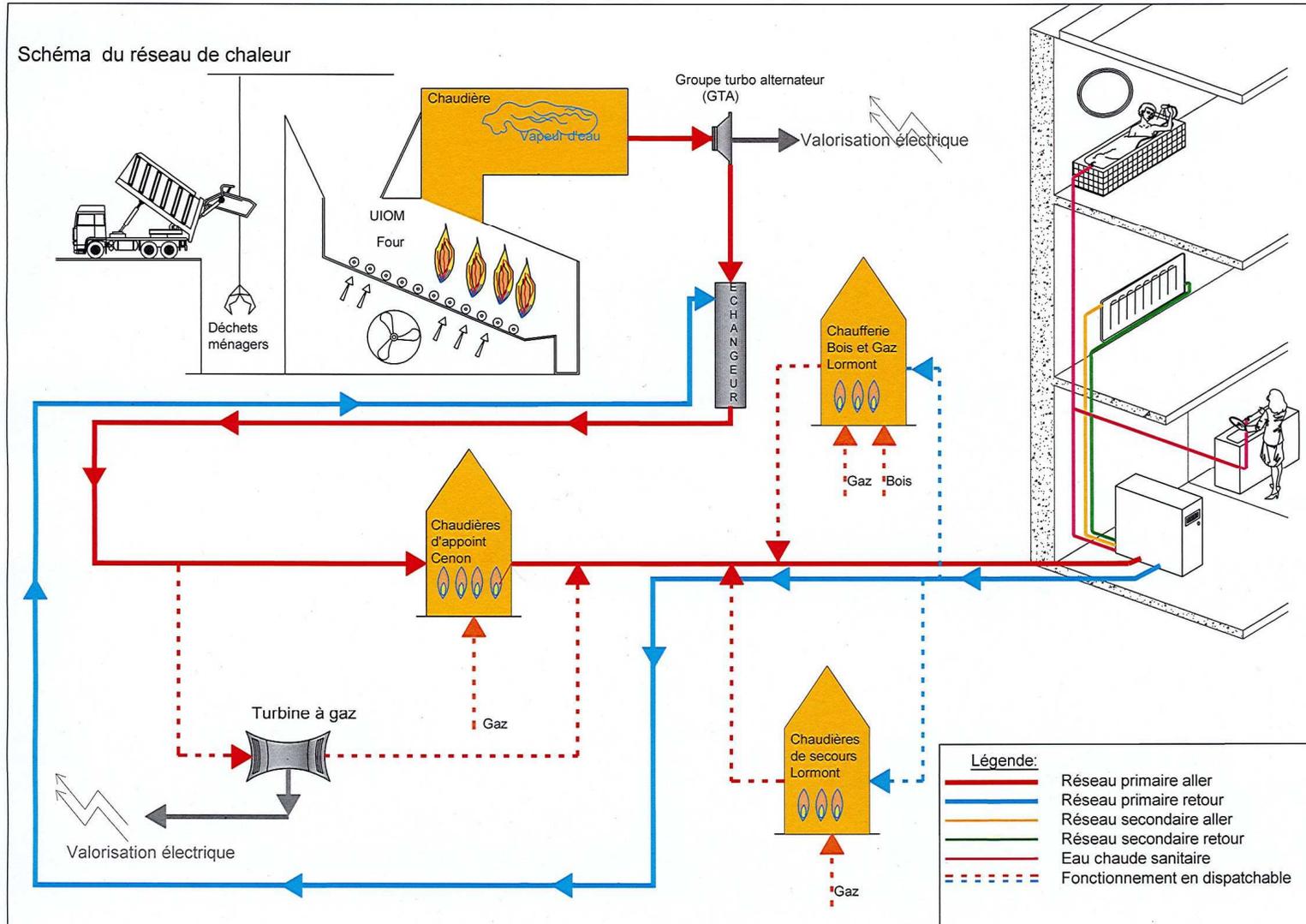
Le service du chauffage urbain est assuré par un réseau enterré fonctionnant en basse température (- de 110°C), garantissant ainsi sa fiabilisation.

Son périmètre s'étend sur le territoire de trois communes : Cenon, Lormont et Floirac (cf. plan ci-après).

D'une longueur de **23 kilomètres** comportant deux tubes, **le réseau dessert 114 sous-stations** (3 créations en 2015) dont 60 sont également équipées d'installations de production d'eau chaude sanitaire, ce qui équivaut à **12 000 logements chauffés**.



• Schéma du fonctionnement du réseau de chaleur des Hauts de Garonne



## Synthèse de l'activité

### • Développement du réseau de chaleur en 2015

En 2015, le nombre d'abonnés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne est de 125, soit trois de plus qu'en 2014.

### ➤ Focus sur les raccordements en 2015

Les raccordements effectués en 2014 se trouvent sur la commune de Lormont. Ce sont les suivants :

- Résidence Studia (LP Promotion), 101 logements,
- Résidence Les Valérianes (Domofrance), 35 logements,
- RPA Victor Hugo (Logévie), 60 lits.

### • Evolution des unités de répartition forfaitaires

Les unités de répartition forfaitaires (URF), qui déterminent le montant de la contribution de chaque abonné aux charges fixes du service hors énergie, indiquent à la fois le niveau de raccordement et la capacité de raccordement disponible sur le réseau de chaleur. Sur la totalité du réseau **100 002 URF** ont été affectées avant les opérations de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Chaque nouvel abonné se voit attribuer un nombre d'unités de répartition forfaitaires (URF), déterminé à la fois à partir de la puissance maximum qu'il appelle et de sa consommation moyenne.

Ces unités de répartition forfaitaires peuvent être revues en cas de modifications notables, en particulier à l'occasion des opérations d'amélioration thermique des bâtiments. Ainsi, chaque année, le nombre d'URF attribuées, en fonction des démolitions, des nouveaux raccordements et des améliorations thermiques des bâtiments, varie.

Le nombre d'URF associées est en augmentation, passant de 100 551 URF au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 101 650 URF au 31 décembre 2015, soit une progression de 1099 URF.

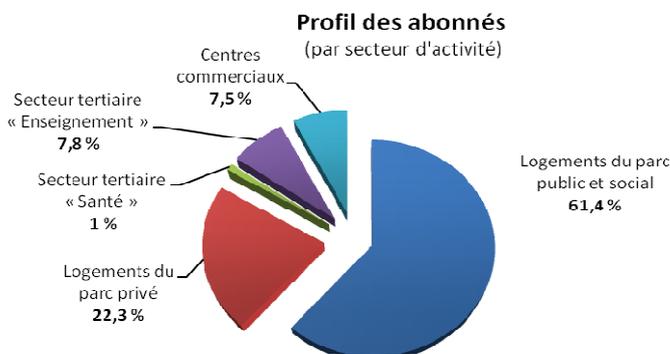
### • Fourniture de chaleur

La **chaleur distribuée** dans le réseau a été de **139 970 MWh**. La chaleur de récupération en provenance de l'usine d'incinération, utilisée en priorité conformément aux dispositions du contrat de délégation, a représenté une part de 78 %, soit une diminution de 6,25% par rapport à 2014, du fait notamment d'une baisse des déchets incinérés. L'objectif contractuel minimal de 64% est encore atteint.

Equipements de production	Production en MWh	Part
Usine d'incinération	109 150	78,0%
Turbine à gaz	462	0,3%
Chaufferie principale de Cenon	20 646	14,8%
Chaufferies de secours de Lormont	8 103	5,8%
Chaufferie / Cogénération Carriet	1 609	1,1%
TOTAL	139 970	100%

- Abonnés

**Le réseau de chauffage urbain dessert** environ 10 000 logements de même que des équipements municipaux, des établissements scolaires, des établissements de santé / soins et deux centres commerciaux soit **un total de 12 000 équivalent logements** correspondant aux besoins d'une **agglomération d'environ 25 000 habitants**.



- Ventes

En 2015, la vente de chaleur a servi à 73% à couvrir les besoins de chauffage des abonnés et à 27% les besoins en eau chaude sanitaire.

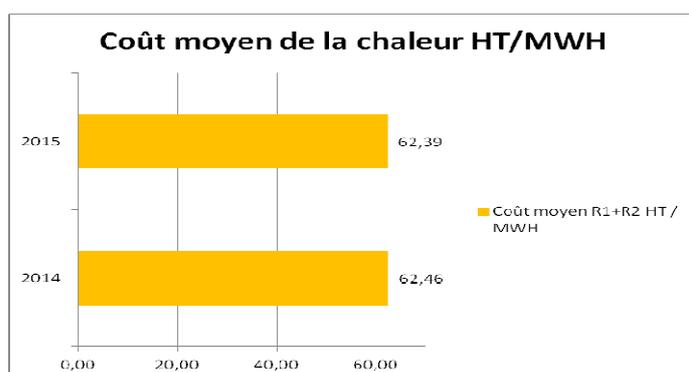
La vente de chaleur destinée au chauffage est dépendante des conditions climatiques et suit traditionnellement la courbe des degrés jours unifiés (DJU), indicateur de rigueur climatique.

Une rigueur climatique plus importante en 2015 qu'en 2014 a accru les besoins de chauffage des abonnés, comme en témoigne **l'augmentation du nombre de degrés jours unifiés (+ 18%), et justifie la hausse de la vente de chaleur (en MWh) par rapport à 2014 de 13,44%**.

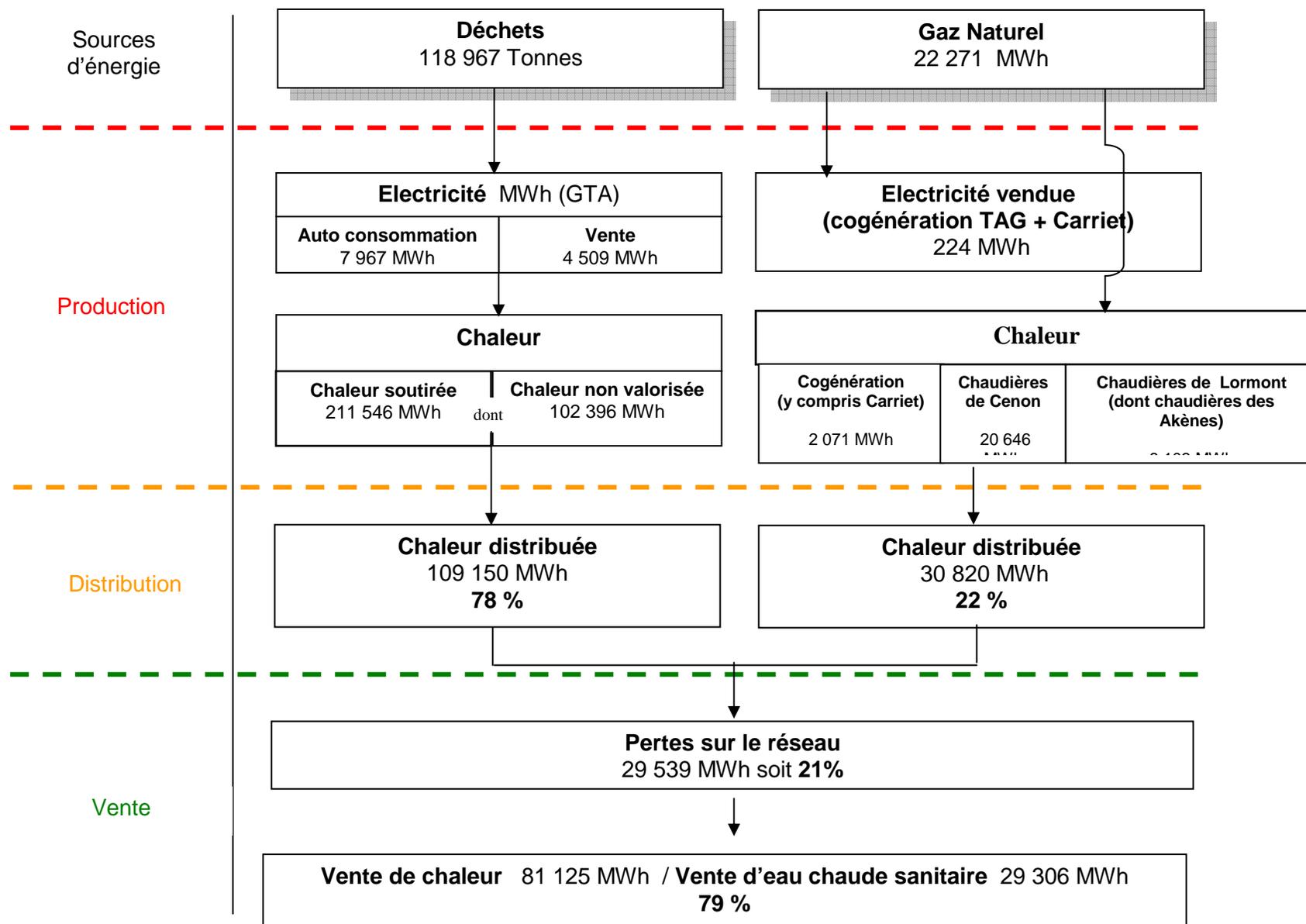
La vente d'eau chaude sanitaire augmente sensiblement (+ 1,43%).

**Le prix moyen de la chaleur vendue à l'abonné, composé à 41% de charges variables liées aux consommations (R1) et à 59% de charges fixes liées à l'abonnement (R2), est de 62,39 € HT/MWh soit une très légère diminution de l'ordre de 0,11 % par rapport à l'année 2014.**

Cette diminution est la conséquence d'une baisse du tarif R1 supérieure à la hausse du tarif R2, ces éléments sont détaillés dans l'analyse financière ci-après.



# Synthèse du bilan technique 2015 du réseau de chaleur des Hauts de Garonne



# ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'EXERCICE 2015 DU DELEGANT

## Rive Droite Environnement (RDE)

Délégataire de service public – incinération des ordures ménagères et production / distribution de chaleur sur le réseau des Hauts de Garonne.

- Préambule

- Rappel historique sur le contrat et particularités

La Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole, a décidé, par délibération en date du 28 novembre 2008, de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service d'incinération des déchets, et d'autre part, d'un chauffage urbain.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'usine d'incinération et le réseau de chauffage existant constituent l'affermage. En revanche, la réalisation de travaux tant sur le réseau, qu'en sous stations et à l'usine (Groupe Turbo Alternateur et autres) devient concessive (passage en basse pression, raccordement nouveaux abonnés). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de modification et de 1<sup>er</sup> établissement sur l'usine d'incinération mais les autres travaux (chaufferie biomasse par exemple) sont du ressort de la Métropole.

Bordeaux Métropole est engagée à apporter au moins 90 000 tonnes de déchets par an à l'usine d'incinération (article 12.2 garantie d'apport des déchets ménagers). Les apporteurs principaux sont BM, le SIVOM rive droite, VEOLIA agence de Bègles et Pompignac.

Depuis le début du contrat, cinq avenants ont été passés.

- L'avenant N°1 signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009 a porté sur :
  - La **création de la société ad hoc** (Rive Droite Environnement) dédiée à la délégation comme prévu au contrat avant le 30 juin 2009 se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Soval Dalkia). La société a bien été immatriculée le 28 janvier 2009.
  - La subdélégation (Rive Droite Énergie) d'une partie du service public concernant la gestion du service de production d'électricité de la turbine à gaz, de la production de chaleur des chaufferies et l'ensemble de la distribution de chaleur.
  - La levée par la Communauté urbaine de l'option « **efficacité énergétique de l'incinération des déchets** ». Sa mise en œuvre permet un ratio « efficacité énergétique » supérieure à 0,60 (cf. article 61 du contrat). Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contre-pression.
  - La levée de l'option « **renovation de la cogénération** » consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout

d'une turbine à vapeur et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1er novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

- L'avenant N°2, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les **conditions de réduction des Unités de Répartition Forfaitaires (U.R.F)** d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et la révision de certains indices et leur remplacement.

Du fait que l'avenant n°1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de résultat global présente les particularités suivantes :

- C'est le délégataire (usine d'incinération) qui a pris à sa charge tous les contrats (eau, électricité, personnel, téléphone, ...)
  - C'est au subdélégataire (le réseau de chaleur) que le délégataire refacture les charges qui lui incombent.
  - Dans le compte de résultat de l'usine d'incinération la recette de vente de chaleur représente une charge pour le subdélégataire (réseau) qui achète cette énergie au délégataire.
- L'avenant N°3 signé le 31 janvier 2011 et notifié le 18 février 2011, a porté sur :
    - La prise d'acte de **l'installation aux frais du délégataire d'un complément d'équipement pour le traitement des oxydes d'azote (NOx)**, permettant ainsi à la Communauté urbaine de bénéficier du taux réduit de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes comme prévu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 en contrepartie du retard pris par le délégataire dans la mise en place du groupe turbo alternateur.
    - Dans un second temps, il fixe à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2011 la **mise en place du groupe turbo alternateur** et l'application des pénalités éventuelles.
  - L'avenant N°4 en date du 10 août 2011 et notifié le 6 septembre 2011, a porté sur la **modification du périmètre de la délégation** afin de permettre au délégataire de cibler et d'exporter la chaleur du réseau à d'autres abonnés. En outre, le bordereau de prix (annexe 12 du contrat) est complété.
  - L'avenant N°5, signé le 17 janvier 2014, a porté sur la modification des modalités de paiement (article 65) et du bordereau des prix associés (annexe 12) dans le cadre particulier des **raccordements de grande ampleur**, et ceci pour s'inscrire dans les objectifs communautaires de démarche volontaire de développement des énergies renouvelables. L'opération de raccordement de la cité Carriet, à Lormont, entre dans le cadre des raccordements de grande ampleur.

### ➤ Faits marquants de l'année

L'année 2015 a été marquée par un arrêt de la turbine de 8 mois entraînant une baisse significative de la production d'électricité ainsi que de nombreuses fuites sur la partie Réseau occasionnant des travaux importants de réparation.

Sur un plan économique, l'année 2015 a été encore plus difficile qu'en 2014. Le chiffre d'affaires relatif au chauffage urbain s'est étoffé de près de 9 % (+ 0,631 M€) mais celui de l'incinération a chuté de plus de 13 % (- 1,177 M€) ; il en résulte un chiffre d'affaires global en baisse de 3,4 % (- 0,546 M€).

2015 est marquée positivement par l'arrivée de nouveaux abonnés du fait du raccordement au réseau de la résidence les Akènes (Lormont) et la Résidence pour personnes âgées (RPA) Victor Hugo (Lormont). Par ailleurs, les nouveaux raccordements en 2014, Résidence Carriet et Ugecam, sont comptabilisés en année pleine en 2015. Ainsi, Les produits en découlant augmentent de 197 K€ en 2015 pour représenter 284 K€.

### • Le patrimoine immobilier

S'agissant d'un affermage pour ce qui concerne l'usine et l'existant du réseau, le délégataire a choisi de ne pas faire figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs apparaissent dans la liasse fiscale.

- L'usine d'incinération (Rive Droite Environnement) inscrit à son actif **3,8 M€ d'investissements nets** à fin 2015, (correspondant principalement au Groupe Turbo Alternateur acquis en 2011 et dont le coût s'est élevé à 6,4 M€).
- Le chauffage urbain (Rive Droite Energie) compte **14,5 M€ d'investissements nets** au 31 décembre 2015, (dont 13,3 M€ concernent les biens du domaine concédé) : il s'agit principalement des travaux de passage en basse pression au cours de l'année 2009.

Le délégataire gère les investissements qu'il finance lui-même et les fait figurer à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations du domaine concédé. Ces immobilisations seront remises à la métropole bordelaise à titre gratuit et en état de fonctionnement à l'échéance du contrat (article 93).

Seules les immobilisations dites « renouvelables » devraient faire l'objet d'un amortissement industriel. Toutefois, le délégataire a préféré ne pas constater d'amortissement qui viendrait minorer l'actif, mais pratiquer une provision pour garantie contractuelle qui sera gérée à l'identique des biens du domaine affermé (géré par Bordeaux Métropole).

Un amortissement financier, appelé « provision pour reconstitution des capitaux investis » (PRCI) est pratiqué sur la totalité des immobilisations du domaine concédé (renouvelable ou non) et augmente chaque année de la dotation pour reconstitution du capital investi.

Les investissements augmentent de 2 % en passant de 13 044 K€ à 13 306 K€, et dans le même temps, la dotation aux amortissements de ces biens, augmente de 29 %. Cette évolution significative des amortissements s'explique par les acquisitions massives effectuées courant 2014 et dont les amortissements sont désormais en année pleine. Ainsi, la provision pour reconstitution des capitaux investis s'élève à 6 431 K€ en 2015.

en K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Immobilisations biens du domaine concédé	10 395	10 395	10 573	10 605	10 788	13 044	13 306
dotation pour reconstitution du capital	352	913	918	933	941	1 036	1 338
P.R.C.I amortissement de caducité	352	1 265	2 183	3 116	4 057	5 094	6 431

- Le périmètre

Il est géographiquement situé sur les communes de Cenon (Usine de Valorisation Energétique et chaufferie), Floirac et Lormont (chaufferie de secours).

- Le périmètre de la délégation (usine de Valorisation Energétique) est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (bâtiment aéro-réfrigérant, livraison de boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières,...), le bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment administratif, et les abords clôturés. L'unité de vitrification a été démantelée par la CUB en 2010.
- Le périmètre de la subdélégation (réseau de chaleur) comprend la chaufferie principale avec cogénération, le réseau primaire et les sous stations. Le réseau secondaire, en aval de l'échangeur de la sous-station (radiateur par exemple) est en dehors du champ de la délégation de service public.

Pour rappel, en 2009, le délégataire avait réalisé d'importants travaux sur le réseau de chaleur (10,4 M€) notamment pour le passage en basse pression et le changement de sous stations.

- Contrôles effectués

Le compte rendu technique et financier annuel (CRTF) a été transmis à la Métropole conformément à l'article 83 du contrat : liasse fiscale, bilan, et compte d'exploitation analytique, rappel des différents tarifs appliqués.

*Nous sommes en attente des rapports du commissaire aux comptes au moment de la rédaction de ce rapport.*

Le rapprochement entre la balance générale et la liasse fiscale d'une part et le compte rendu annuel et la balance générale d'autre part, a été effectué pour Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie.

La répartition analytique établie pour le compte rendu annuel entraine des écarts ligne à ligne avec les comptes de la balance générale.

Toutefois, le délégataire a expliqué les écarts pour raccorder les comptes de résultat présentés dans le compte rendu annuel et ceux figurant aux comptes sociaux, ce qui est validé par le présent contrôle.

- **Pour Rive Droite Environnement**, après annulation d'un retraitement d'impôt effectué dans la version initiale du CRTF, il n'y a pas d'écart entre le résultat de la balance générale et celui des comptes de la délégation : - **684 K€**.
- **Pour Rive Droite Énergie**, l'écart de -570 K€ sur le résultat net provient de l'ajustement des frais de siège (- 322 K€), de l'annulation de la dotation aux amortissements de caducité sur dépenses P3 de gros entretien et réparation (- 417 K€), de charges sur achats sous-traitance P3 (44 K€) et de charges financières (116 K€) et autres éléments (9 K€). Ainsi le résultat net passe de - 451 K€ à la balance générale à **+ 119 K€** dans les comptes de la délégation.

Il est à noter que le délégataire a continué à fournir, à l'instar des années précédentes et depuis la demande faite par Bordeaux Métropole, le suivi des opérations réciproques entre la délégation et la subdélégation afin de sécuriser la clôture des exercices sur le compte de résultat consolidé.

## • Les produits

Les recettes de l'exercice 2015 du délégataire résultent d'une part, des prestations fournies par l'usine d'incinération (consistant en la vente de la prestation traitement d'ordures ménagères et boues) soit environ 50 % du chiffre d'affaires réel total et de la vente de l'électricité produite par le groupe turbo alternateur de l'usine d'incinération. D'autre part, les recettes proviennent du réseau, en particulier, de la vente d'électricité issue de la cogénération gaz ainsi que des produits de la vente de chaleur R1 (part variable ou consommation) et R2 (part fixe ou abonnement). Ainsi les recettes du réseau de chaleur représentent 50 % du chiffre d'affaires réel total.

En 2015, les principaux apporteurs de déchets sont Bordeaux Métropole (BM), Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) Rive Droite, Syndicat de l'entre-deux-mers ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SEMOCOTOM), Véolia recyclage et valorisation des déchets, unités opérationnelles de Bègles et de Pompignac.

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité une fois les opérations réciproques prises en compte, ainsi que les produits d'exploitation de la délégation.

Libellé \ années	Réalisé 2013		Réalisé 2014		Réalisé 2015		Evolution du réalisé 2015 Vs 2014		Budget 2015		Evolution 2015 réalisé Vs budget	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%	en valeur	en %
<b>Incinération</b>	<b>8 766 224</b>	<b>52,8%</b>	<b>8 918 069</b>	<b>55,5%</b>	<b>7 740 690</b>	<b>49,8%</b>	<b>-1 177 379</b>	<b>-13,2%</b>	<b>8 528 776</b>	<b>47%</b>	<b>-788 086</b>	<b>-9,2%</b>
Prestation de boues	6 873		248		0		-248	-100,0%	547 760		-547 760	-100,0%
Vente Ordures Ménagères CUB	5 763 796		5 687 829		5 501 100		-186 730	-3,3%	4 123 800		1 377 300	33,4%
Vente Ordures Ménagères hors CUB	1 481 340		1 762 706		1 281 801		-480 905	-27,3%	2 160 000		-878 199	-40,7%
Vente ferrailles mâchefers	-1 911		2 289		1 625		-664	-29,0%	0		1 625	N/A
Vente électricité	1 024 339		951 414		468 134		-483 280	-50,8%	1 697 216		-1 229 082	-72,4%
TGAP	491 788		513 582		488 030		-25 552	-5,0%	0		488 030	N/A
											0	
<b>Chauffage Urbain</b>	<b>7 843 714</b>	<b>47,2%</b>	<b>7 162 648</b>	<b>44,5%</b>	<b>7 793 649</b>	<b>50,2%</b>	<b>631 002</b>	<b>8,8%</b>	<b>9 565 620</b>	<b>53%</b>	<b>-1 771 971</b>	<b>-18,5%</b>
R1	3 064 204		2 510 878		2 840 631		329 752	13,1%	2 733 750		106 881	3,9%
R2	3 613 162		3 760 196		4 049 285		289 089	7,7%	3 889 000		160 285	4,1%
Vente d'électricité (cogénération)	1 151 044		842 671		897 637		54 966	6,5%	2 822 870		-1 925 233	-68,2%
Ventes complémentaires DSP	1 600		40 000		4 800		-35 200	-88,0%	120 000		-115 200	-96,0%
Ventes complémentaires hors DSP	13 704		8 902		1 297		-7 606	-85,4%	0		1 297	N/A
Travaux de raccordement	0		0		0		0	N/A	0		0	N/A
											0	
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>16 609 938</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 080 716</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 534 339</b>	<b>100,0%</b>	<b>-546 377</b>	<b>-3,4%</b>	<b>18 094 396</b>	<b>100%</b>	<b>-2 560 057</b>	<b>-14,1%</b>
Production stockée	0		0				0	N/A			0	N/A
Reprise sur provisions GER	0		0				0	N/A			0	N/A
Variation de travaux en cours	-55 370		0				0	N/A			0	N/A
Autres reprises	-190 000		-100 000		-92 500		7 500	-7,5%			-92 500	N/A
Droits de raccordement (étalés)	16 738		86 951		284 365		197 414	227,0%			284 365	N/A
Quote part des Subventions pour	6 638		30 035		133 516		103 481	344,5%			133 516	N/A
Prise en charge dépenses sur sinistre	0		0		0		0	N/A			0	N/A
Produit sur excédent CO <sub>2</sub>	-5 227		17 445		9 902		-7 544	-43,2%			9 902	N/A
Rétrocession gaz à R D Environnement			-80 000		0		80 000	-100,0%			0	
Produit UIOM sur production électrique	50 000		100 000		100 000		0	0,0%			100 000	
Autres produits	0		37 745		742 266		704 521	1866,5%	121 840		620 426	509,2%
...												
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>16 432 717</b>		<b>16 172 893</b>		<b>16 711 888</b>		<b>538 995</b>	<b>3,3%</b>	<b>18 216 236</b>		<b>-1 504 348</b>	<b>-8,3%</b>

### ➤ L'usine d'incinération (unité de valorisation énergétique – UVE)

Les recettes de 2015 s'élèvent à 7,741 M€ soit un recul de 13,2 % (- 1,177 M€) par rapport à l'année 2014. Elles sont également inférieures de 9,2 % (- 0,788 M€) par rapport au budget qui était de 8,529 M€.

De même, le chiffre d'affaires réel cumulé (2009-2015), d'un montant de 55,140 M€, reste légèrement inférieur de 2,1 % (1,167 M€) aux prévisions qui étaient de 56,307 M€ pour la même période.

Les principales sources d'écart au plan d'affaires et/ou à l'exercice précédent sont expliquées ci-après :

### **Prestations de boues**

Il s'agit de l'incinération des boues issues des stations d'épuration de Bordeaux Métropole exploitées par la Lyonnaise des Eaux et prévues au plan d'affaires.

L'apporteur utilise maintenant d'autres débouchés pour la valorisation des boues. Ainsi, depuis l'exercice 2013, il n'y a eu aucun apport de boues des stations d'épuration.

### **Ventes d'ordures ménagères (BM et hors BM)**

Les apports prévisionnels inscrits au plan d'affaires sont de 120 000 tonnes, 90 000 tonnes pour BM (75 %) et 30 000 tonnes pour le hors BM (25 %), constituant le vide de four et correspondant à la part de risque du délégataire. L'unité de valorisation énergétique a reçu, en 2015, 102 366 tonnes en provenance de BM (86 %) et 16 302 tonnes par des apporteurs tiers (14 %).

Au total, l'usine a traité 118 668 tonnes contre 120 000 tonnes prévues au plan d'affaires, soit un déficit de 1 332 tonnes.

- ✚ Concernant les apports de BM, les tonnages sont en légère diminution comparativement à 2014 en termes de volume (- 1 376 tonnes). Le prix moyen de vente est en baisse avec 53,74 € la tonne contre 54,83 € en 2014. Ce prix de vente étant un mixte entre le prix pour les tonnages jusqu'à 90 000 tonnes (45,82 € HT non révisé) et au-delà environ 12 000 tonnes en 2015 (72 € HT non révisé). Comparativement au budget, l'exercice 2015 est excédentaire de 1,4 M€ pour un dépassement de 12 366 tonnes. L'effet favorable sur le prix est en partie dû à l'impact de la révision ayant fait évoluer à la hausse le prix de 9,6 % en moyenne comparativement au prix de base.

*Les tonnages retenus pour la clôture des comptes sont estimés pour le mois de décembre, ce qui explique le différentiel tant en volume (102 366 tonnes estimées pour 102 735 tonnes réellement apportées) qu'en prix (5,501 M€ de chiffre d'affaires estimé pour 5,523 M€ facturés).*

- ✚ Les apports hors BM sont venus compléter conformément au contrat le vide de four de 30 000 tonnes à hauteur de 16 302 tonnes en 2015 ; ce qui est moins qu'en 2014 tant en volume (- 6 066 tonnes en réel et - 5 408 tonnes en prévisionnel) qu'en prix (78,51 € contre 78,80 €). La forte baisse provenant des apports Véolia Propreté résulte des variations de marché due à une concurrence accrue en particulier au début de l'année 2015. Des apports en provenance du SEMOCTOM ont également été effectués en particulier lors du deuxième semestre suite à un incident (incendie) sur son site de transfert.

### **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**

La TGAP applicable aux déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération est payée par le délégataire (4,11 € la tonne de déchets réceptionnés contre 4,08 € en 2014) et est remboursée par l'apporteur des déchets. La dépense de 496 K€ se trouve ainsi compensée par le produit pour 488 K€. Ce poste n'avait pas été budgété dans le plan d'affaires.

### **Ventes de chaleur**

La vente de chaleur de l'usine d'incinération au réseau de chauffage urbain pour 1,796 M€ n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat de la DSP puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat de cette même chaleur par le réseau de chaleur à l'usine d'incinération (opération réciproque).

La vente de chaleur comptabilisée en 2015 s'étoffe de 3 % (+ 52 K€). La raison principale est liée à une période moyenne de chauffage plus longue en 2015 qu'en 2014.

L'énergie apportée au réseau de chauffage urbain provient prioritairement (78 %) des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets de l'usine d'incinération. Ainsi, 52 % de l'énergie thermique produite par l'UVE a été récupérée par le réseau au travers du nouvel échangeur, en hausse de 5 % par rapport à l'année 2014.

### **Vente d'électricité**

Ce poste a été très impacté par l'arrêt de la turbine du groupe turbo alternateur pour une période très longue de 8 mois qui fait suite à un arrêt de 5 mois en 2014. Ainsi 7 530 MWh électrique ont été produits en 2015 contre 17 130 MWh en 2014 et 4 509 MWh ont été vendus en 2015 sur le réseau ErDF contre 10 963 MWh en 2014. Ces derniers ont procuré une recette de 0,468 M€ pour 1,7 M€ attendus au plan d'affaires.

### **Autres produits**

Un remboursement d'assurance de 739 K€ vient accroître les produits comptabilisés en 2015. Celui-ci correspond aux pertes d'exploitation estimées en 2015 (manque de recettes et achats supplémentaires d'électricité) suite à un incident du GTA (groupe turbo alternateur), déduction faite de la franchise de 500 K€. Les deux incidents 2015 bien que non contigus ont été reconnus par les assureurs comme liés l'un à l'autre.

### **➤ Le chauffage urbain**

Le chiffre d'affaires du chauffage urbain est en hausse de 8,8 % soit + 0,631 M€ par rapport à l'année dernière : il s'élève à 7,794 M€ contre 7,163 M€ en 2014 et 7,844 M€ en 2013.

Cependant, les recettes réalisées de l'exercice 2015 affichent un retard de 1,772 M€ (soit - 18 %) par rapport aux recettes attendues de l'année 2015, inscrites au plan d'affaires, qui sont de 9,566 M€.

Ce retard s'accumule depuis le début du contrat (retard mise en service GTA, moins de raccordement que prévus en 2008, pannes sur le GTA entraînant des recettes moindres de vente d'électricité, moindre recette électrique en raison de mise en fonctionnement dispatchable de la cogénération gaz).

Depuis 2009, la somme des recettes attendues s'établit à 67,010 M€ alors qu'elle n'atteint à fin 2015 que 52,933 M€ soit un décalage de 14,078 M€ (- 21 %) ; c'est-à-dire quasiment près de deux années de chiffre d'affaires de retard.

### **Ventes R1**

La vente de R1 (partie variable équivalent à la consommation des usagers) s'élève à 2,841 M€ en 2015, soit une croissance de 13,1 % (+ 0,330 M€) par rapport à l'année 2014.

Cette augmentation est la résultante de deux effets inverses. D'une part, elle est liée à la baisse du prix moyen de l'énergie de - 5,65 %, qui passe de 24,86 €/MWh vendue à 23,45 €/MWh. D'autre part, elle est liée à la hausse de la consommation. En effet, les degrés jours unifiés (DJU), c'est-à-dire le différentiel entre la température extérieure et la température de référence, sont en augmentation (+ 255 DJU) de 18 %. Ces derniers passent de 1 392 DJU en 2014 à 1 647 DJU en 2015.

Les ventes R1 sont en avance de 4 % tant par rapport au budget pour la seule année 2015, que par comparaison au budget cumulé.

### **Ventes R2**

Le chiffre d'affaires issu de la vente R2 (partie fixe), correspondant à la puissance souscrite, augmente de 7,7 % par rapport à 2014 passant de 3,760 M€ à 4,049 M€.

Cet accroissement (289 K€) est la résultante d'une augmentation tarifaire de + 1,87 % par rapport à 2014 et d'une augmentation du nombre des unités de répartition forfaitaire (URF)

au cours de l'année 2015 grâce aux nouveaux raccordements (+ 7 280 URF) groupe UGECAM et Carriet en année pleine sur 2015 contre 2,5 mois en 2014.

Les coûts d'exploitation, la maintenance du réseau ainsi que le gros entretien et renouvellement des matériels sont couverts par la vente R2. L'élément qui rémunère les dépenses de gros entretien et renouvellement des matériels (R2-3) s'élève à 0,896 M€.

Par ailleurs, les ventes R2 sont au dessus de 4 % (+ 160 K€) de celles qui étaient prévues au plan d'affaires pour l'année 2015. Néanmoins, cela n'inverse pas la tendance d'infériorité du cumul des ventes réalisé depuis le début du contrat par rapport au plan d'affaires : 25,391 M€ contre 26,639 M€ au prévisionnel, soit un retard de près de 5 % correspondant à - 1,248 M€.

### Ventes d'électricité cogénération

Après une baisse importante en 2014 (- 26,8 %), la vente d'électricité issue de la cogénération a augmenté en 2015 de 6,5 %, soit + 55 K€, passant de 843 K€ en 2014 à 898 K€ en 2015.

Vente électricité	2012	2013	2014		2015		2015//2014
quantités produites	4 141 MWh	3 470 MWh	0 MWh	Pas de production en 2013-2014	0 MWh	Pas de production en 2013-2014-2015	
Part variable	334 806	289 229	11	pas de cogé car mode dispatchable	10 543	pas de cogé car mode dispatchable	
Part fixe	899 835	861 815	842 659		887 094		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 234 640</b>	<b>1 151 044</b>	<b>842 671</b>		<b>897 637</b>		<b>6,5%</b>

Le subdélégitaire fait le choix de renoncer à une production en continue au profit d'un mode « dispatchable ». Dans ce cas, le cogénérateur ne produit qu'à la demande d'Electricité de France. L'opérateur rémunère le producteur Rive Droite Energie à travers une redevance variable, assise directement sur la production réelle, et une redevance fixe correspondant à la mise à disposition à tout moment d'une capacité de production. L'intérêt de ce choix est de privilégier la récupération thermique de la chaleur issue de l'usine. La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau. Quant à l'énergie mécanique, produite à partir de la turbine à gaz pour être transformée en énergie électrique, elle est vendue à ErDF par contrat.

En 2015, ce choix explique le faible niveau de la recette électrique puisque ErDF n'a pas appelé la production électrique du délégataire, la partie fixe a permis de générer 99 % des recettes.

### Droits de raccordements

Le contrat de DSP, dans ses articles 28, 29 et 65, prévoit la possibilité d'extensions particulières du réseau de canalisations et de renforcement des installations qui en sont la conséquence. Les frais de raccordement comprennent le coût des branchements et des renforcements éventuels sur le réseau existant, les compteurs.

Le développement est beaucoup moins rapide que celui qui était escompté en 2008 lors des prévisions qui ont permis le chiffrage sur le plan d'affaires. Néanmoins en 2015, les nouveaux raccordements de 2014 (Carriet et UGECAM) et ceux de 2015 (la résidence les Akènes et la résidence pour personnes âgées Victor Hugo) ont permis de facturer 284 K€.

### ➤ Les produits communs de la délégation

#### Rétrocession de gaz à RD Environnement

Il s'agit normalement d'une opération qui est rétrocédée à Rive Droite Environnement par Rive Droite Énergie, car seul détenteur du contrat d'achat de gaz. En 2015, il n'y a pas de produit comptabilisé à ce titre.

### **Produits UIOM sur production électrique**

Lorsque le groupe turbo alternateur a été mis en place par RDE aucune compensation n'avait été versée au subdélégitaire alors qu'il subissait une dégradation de la récupération de la cogénération. Afin de pallier cette perte, il a été convenu entre les deux entités de ramener l'indemnité à 100 K€ par an (cumul 2012-2015 de 250 K€) au lieu de 225 K€ par an prévu.

### **Le total des produits de la DSP :**

Le total des produits se compose des produits de l'incinération, du chauffage urbain et d'autres produits, soit en 2015 un total de 16,712 M€ soit 0,539 M€ de plus qu'en 2014 et un retard cumulé au budget de 13,210 M€.

- ✚ Avec 7,741 M€, le chiffre d'affaires de l'incinération décroît de 1,177 M€ dont principalement – 0,481 M€ de ventes d'ordures ménagères hors BM, - 0,187 M€ de ventes d'ordures ménagères BM et – 0,483 M€ de vente d'électricité. Au cumul, le chiffre d'affaires réalisé est en retard de 1,167 M€ sur le plan d'affaires.
- ✚ Avec 7,794 M€, le chiffre d'affaires du Chauffage urbain s'améliore de 0,631 M€ dont essentiellement les ventes R1 et R2. Au cumul, le chiffre d'affaires réalisé est en retard de 14,078 M€ sur le plan d'affaires.
- ✚ En cumulé, le retard pris du fait de la mise en place tardive du groupe turbo alternateur, des retards en termes de branchements est accentué par le choix de passer la cogénération en mode dispatchable par rapport à une modélisation en 2008 (au plan d'affaires) en mode continu.
- ✚ De nouveaux raccordements font progresser le chiffre d'affaires pour le porter à 0,284 M€.

Un remboursement d'assurance de 0,739 M€ accroît les produits de la délégation.

### • Les charges

Pour mémoire, par mesure de simplification et de facilité de lecture, les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (usine d'incinération) et le subdélégitaire (réseau de chaleur), mais ont été regroupées après consolidation (annulation des contreparties réciproques). Ainsi, cette présentation est dans l'esprit du contrat passé avec le délégataire, reflétant un seul compte analytique qui est celui de la délégation de service public.

Les charges sont présentées ci-après :

Libellé \ années	Réalisé 2013		Réalisé 2014		Réalisé 2015		Evolution du réalisé 2015 Vs 2014		Budget 2015		Evolution 2015 réalisé Vs budget	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%	en valeur	en %
<b>Variation de stock</b>	<b>0</b>		<b>-530</b>		<b>-2 772</b>				<b>0</b>		<b>-2 772</b>	<b>N/A</b>
<b>Achat</b>	<b>2 769 247</b>	<b>19,9%</b>	<b>2 130 657</b>	<b>15,7%</b>	<b>2 415 549</b>	<b>16,0%</b>	<b>284 892</b>	<b>13,4%</b>	<b>4 803 185</b>	<b>33%</b>	<b>-2 387 636</b>	<b>-49,7%</b>
Electricité	100 182	0,7%	251 844	1,8%	195 236	1,4%	-56 609	-22,5%	596 855		-401 619	-67,3%
Eau	69 978	0,5%	76 045	0,5%	76 106	0,5%	62	0,1%	55 600		20 506	36,9%
Combustibles	2 131 917	15,3%	1 288 235	9,1%	1 684 808	11,9%	396 572	30,8%	3 398 430		-1 713 622	-50,4%
Produits allumage et additifs	37 947	0,3%	44 888	0,3%	38 775	0,3%	-6 113	-13,6%	51 400		-12 625	-24,6%
Carburant GO	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Fourniture d'entretien et petit équipe	63 786	0,5%	82 430	0,6%	72 214	0,5%	-10 215	-12,4%	230 500		-158 286	-68,7%
Réactif traitement des fumées	325 543	2,3%	347 731	2,5%	315 361	2,2%	-32 370	-9,3%	470 400		-155 039	-33,0%
Autres achats	39 893	0,3%	39 484	0,3%	33 048	0,2%	-6 436	-16,3%	0		33 048	N/A
<b>Services extérieurs</b>	<b>4 908 804</b>	<b>35,3%</b>	<b>5 440 463</b>	<b>40,0%</b>	<b>6 697 066</b>	<b>44,2%</b>	<b>1 256 603</b>	<b>23,1%</b>	<b>5 022 750</b>	<b>34%</b>	<b>1 674 316</b>	<b>33,3%</b>
Facturation frais de siège	784 598	5,6%	791 963	5,6%	797 940	5,7%	5 977	0,8%	685 400		112 540	16,4%
Sous-traitance	2 271 779	16,3%	2 490 524	17,6%	3 095 686	21,9%	605 163	24,3%	2 575 300		520 386	20,2%
dont groupe	2 198 663	15,8%	2 311 125	16,4%	2 912 820	20,6%	601 695	26,0%	1 595 200		1 317 620	82,6%
Crédit Bail, location	42 160	0,3%	11 523	0,1%	19 276	0,1%	7 753	67,3%	5 200		14 076	270,7%
Petit entretien	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Gros entretien et réparations (GER)	1 475 215	10,6%	1 720 139	12,2%	2 477 207	17,5%	757 069	44,0%	1 088 050		1 389 157	127,7%
Maintenance	13 341	0,1%	83 262	0,6%	25 879	0,2%	-57 383	-68,9%	291 400		-265 521	-91,1%
Entretien et réparation autres	7 066	0,1%	16 598	0,1%	2 210	0,0%	-14 388	-86,7%	0		2 210	N/A
Assurance	314 204	2,3%	320 887	2,3%	278 239	2,0%	-42 648	-13,3%	377 400		-99 161	-26,3%
dont groupe	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Documentation - Etude	441	0,0%	5 569	0,0%	629	0,0%	-4 940	-88,7%	0		629	N/A
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>185 485</b>	<b>1,3%</b>	<b>215 833</b>	<b>1,6%</b>	<b>218 336</b>	<b>1,4%</b>	<b>2 503</b>	<b>1,2%</b>	<b>311 800</b>	<b>2%</b>	<b>-93 464</b>	<b>-30,0%</b>
Honoraires	12 511	0,1%	26 133	0,2%	28 087	0,2%	1 954	7,5%	40 000		-11 913	-29,8%
Déplacement, Missions, Réceptions	57 933	0,4%	54 327	0,4%	44 211	0,3%	-10 116	-18,6%	39 300		4 911	12,5%
Frais de véhicule	27 200	0,2%	31 358	0,2%	22 710	0,2%	-8 648	-27,6%	0		-10 890	-32,4%
Postes et télécommunications	47 842	0,3%	51 312	0,4%	50 136	0,4%	-1 176	-2,3%	33600		-124 564	-71,3%
Frais de contrôle	38 112	0,3%	51 033	0,4%	70 670	0,5%	19 637	38,5%	174 700		46 470	192,0%
Autres services extérieurs	1 887	0,0%	1 671	0,0%	2 522	0,0%	851	50,9%	24 200		-21 678	-89,6%
<b>Impôts et Taxes</b>	<b>1 110 189</b>	<b>8,0%</b>	<b>960 134</b>	<b>7,1%</b>	<b>971 838</b>	<b>6,4%</b>	<b>11 704</b>	<b>1,2%</b>	<b>716 164</b>	<b>5%</b>	<b>255 674</b>	<b>35,7%</b>
Cotisation Economique Territoriale (CET)	144 933	1,0%	104 478	0,7%	106 196	0,8%	1 718	1,6%	434 635		-328 439	-75,6%
Taxe parafiscale, TGAP	3 245	0,0%	3 030	0,0%	1 499	0,0%	-1 531	-50,5%	5 200		-3 701	-71,2%
Taxe véhicule	0	0,0%	0	0,0%	124	0,0%	124	N/A	3 000		-2 876	-95,9%
CSS Organic	25 146	0,2%	30 201	0,2%	-5 060	0,0%	-35 261	-116,8%	31 279		-36 339	-116,2%
TGAP	508 961	3,7%	515 647	3,7%	496 003	3,5%	-19 644	-3,8%	0		496 003	N/A
Autres dont TF	427 903	3,1%	306 778	2,2%	373 076	2,8%	66 298	21,6%	225 800		147 276	65,2%
Impôt forfaitaire annuel - IFA	0		0		0		0	N/A	16 250		-16 250	-100,0%
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 758 254</b>	<b>19,8%</b>	<b>2 840 824</b>	<b>20,9%</b>	<b>2 858 614</b>	<b>18,9%</b>	<b>17 789</b>	<b>0,6%</b>	<b>2 111 600</b>	<b>14%</b>	<b>747 014</b>	<b>35,4%</b>
Rémunération + CS	2 758 254	19,8%	2 840 824	20,1%	2 858 614	20,2%	17 789	0,6%	2 097 600		761 014	36,3%
Participation	0		0		0		0	N/A	14 000		-14 000	-100,0%
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>N/A</b>
<b>Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain</b>	<b>2 191 204</b>	<b>15,7%</b>	<b>2 023 602</b>	<b>14,9%</b>	<b>1 981 107</b>	<b>13,1%</b>	<b>-42 494</b>	<b>-2,1%</b>	<b>1 710 000</b>	<b>12%</b>	<b>271 107</b>	<b>15,9%</b>
<b>Sinistre</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>3 155</b>		<b>3 155</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>		<b>3 155</b>	<b>N/A</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>13 923 182</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 610 983</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 142 893</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 531 910</b>	<b>11,3%</b>	<b>14 675 499</b>	<b>100%</b>	<b>467 394</b>	<b>3,2%</b>
Poids des charges d'exploitation dans le CA	83,8%		84,6%		97,5%				81,1%			

Les **charges d'exploitation** comptabilisées en 2015 pèsent pour 97 % dans le chiffre d'affaires global de la DSP ; la cible au plan d'affaires était de 81 %. Pour rappel et à iso périmètre les charges 2014 pesaient pour 85 % avec une cible à 82 %. Ainsi les charges pèsent nettement plus en 2015.

Les charges d'exploitation 2015 se sont alourdies (+ 11,3 % soit + 1,532 M€) par rapport à l'année 2014, passant de 13,611 M€ à 15,143 M€. Il s'agit principalement d'une hausse du poste Service extérieurs (+ 23,1 % soit + 1,257 M€) dont notamment du gros entretien (+ 44 % soit + 0,757 M€) et de la sous-traitance (+ 24,3 % soit + 0,605 M€) ainsi que du poste Achats (+ 13,4 % soit + 0,285 M€) dont notamment les combustibles (+ 30,8 % soit 0,397 M€).

Dans le détail, les cinq premiers postes de charges d'exploitation sont présentés ci-après et sont mis en perspective par rapport à l'année 2013. Ces postes représentent près de 99 % du total des charges d'exploitation de la délégation.

Charges d'exploitation DSP globale	Réalisé 2013	Part sur total Réel 2013	Réalisé 2014	Part sur total Réel 2014	Réalisé 2015	Part sur total Réel 2015
Services extérieurs	4 908 804	34,8%	5 440 463	40,0%	6 697 066	44,2%
Charges de Personnel	2 758 254	19,5%	2 840 824	20,9%	2 858 614	18,9%
Achats	2 769 247	19,6%	2 130 657	15,7%	2 415 549	16,0%
Redevance pour occupation du domaine Public et chauffage urbain	2 191 204	15,5%	2 023 602	14,9%	1 981 107	13,1%
Impôts et Taxes	1 110 189	7,9%	960 134	7,1%	971 838	6,4%
<b>TOTAL</b>	<b>13 737 697</b>	<b>97,3%</b>	<b>13 395 679</b>	<b>98,4%</b>	<b>14 924 174</b>	<b>98,6%</b>
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>13 923 182</b>		<b>13 610 983</b>		<b>15 142 893</b>	

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les diminutions et augmentations significatives.

### ➤ Les services extérieurs

Ils s'élèvent à 6,697 M€ et représentent 44 % du total des charges. Ils évoluent de + 23,1 % soit + 1,257 M€ par rapport à 2014.

Les deux grandes composantes qui expliquent le poids relatif des services extérieurs dans le total charges sont la sous-traitance à 3,096 M€ (+ 24,3 % soit + 0,605 M€ versus 2014) et les GER (gros entretien et renouvellement) à 2,477 M€ (+ 44 % soit + 0,757 M€ versus 2014).

**La sous-traitance** s'accroît nettement en 2015 pour s'afficher à 3,096 M€ tout en demeurant inférieure au budget pour 1,107 M€ sur la période 2009-2015.

La répartition de la sous-traitance entre l'usine d'incinération et le réseau de chaleur est respectivement de 94 % et 6 %.

Concernant l'usine d'incinération, la sous-traitance regroupe l'ensemble des frais de transports et traitement des résidus d'exploitation. Ce sont exclusivement des charges du groupe. Avec 2,913 M€, ce poste s'est accru de 26,03 % d'une part en raison des évolutions de tarif et d'autre part en raison des 15 270 tonnes de mâchefers non valorisables et évacués de l'Installation de maturation et d'élaboration (IME), de Bedemat à l'Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Lapouyade.

Concernant le réseau de chaleur, la sous-traitance est stable avec 183 K€.

### **Le Gros Entretien et Renouvellement (GER)**

Pour rappel, selon les conditions du contrat de délégation, les travaux de renouvellement et de grosses réparations des installations et des équipements sont à la charge du délégataire. Un plan prévisionnel de GER figure au contrat, il est ajusté et mis à jour à l'occasion de l'établissement du rapport annuel d'activité. La particularité de l'enregistrement comptable choisi par le délégataire est la non constitution de provision et de reprise mais la passation des dépenses directement en charges annuelles ; ce qui vient grever le résultat directement et conséquemment. En 2015, cette charge pèse pour 37 % du poste Services extérieurs et représente 16 % du total des charges d'exploitation.

#### Services extérieurs / GER

GER en €	Réel 2013		Réel 2014		Réel 2015	
RDEnvironnement	1 262 877	86%	1 394 115	81%	1 990 746	80%
RDEnergie	212 338	14%	326 023	19%	486 461	20%
<b>Global</b>	<b>1 475 215</b>	<b>100%</b>	<b>1 720 139</b>	<b>100%</b>	<b>2 477 207</b>	<b>100%</b>

Total Services extérieurs	4 908 804	5 440 463	6 697 066
GER / Services extérieurs	30%	32%	37%
Total des charges exploitation	13 923 182	13 610 983	15 142 893
GER / charges exploitation	11%	13%	16%

En 2015, les dépenses de GER s'élèvent à 2,477 M€, c'est-à-dire en augmentation de 44 % (+ 0,757 M€) par rapport à l'année précédente. Elles sont supérieures de 128 % (+ 1,389 M€) à celles prévues au plan d'affaires pour le même exercice ; en cumulé depuis 2009 elles sont de 22 % supérieures (+ 2,844 M€). Ce dépassement est principalement lié aux lourds entretiens et réparations engendrés par le sinistre sur le GTA, le remplacement des surchauffeurs des deux chaudières et les nombreuses fuites sur ces chaudières.

Conformément à l'article 84 du contrat de délégation, un tableau de détail de l'établissement du compte de GER figure dans le compte rendu technique et financier. Le solde cumulé du compte au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (- 8 542 637 €), majoré du chiffre d'affaires P3 (882 521 €) constaté en 2015 par Rive Droite Environnement, minoré des travaux comptabilisés au titre du GER en 2015 (2 477 207 €) aboutit au solde du compte au 31 décembre 2015 (- 10 137 323 €). Le décalage entre la constitution de provision P3 afin de couvrir les grosses réparations et le cumul des dépenses réellement effectuées montre que les dépenses ont été plus lourdes que prévu, car le prévisionnel était sous-estimé, laissant un solde débiteur à fin 2015.

#### ➤ **Les charges de personnel**

Les charges de personnel représentent 19 % du total des charges d'exploitation de 2015. Pour la DSP consolidée, elles s'élèvent à 2,859 M€ contre 2,841 M€ en 2014 soit une faible croissance de 0,6 % (+ 18 K€). L'effectif est de 51 salariés ou de 44 ETP équivalent temps plein (ETP).

Les charges de personnel sont très nettement supérieures au budget inscrit dans le plan d'affaires, aussi bien pour l'année 2015 (+ 35,4 %, soit + 747 K€), qu'au cumul depuis le début du contrat (+ 24,3 %, soit + 3,594 M€).

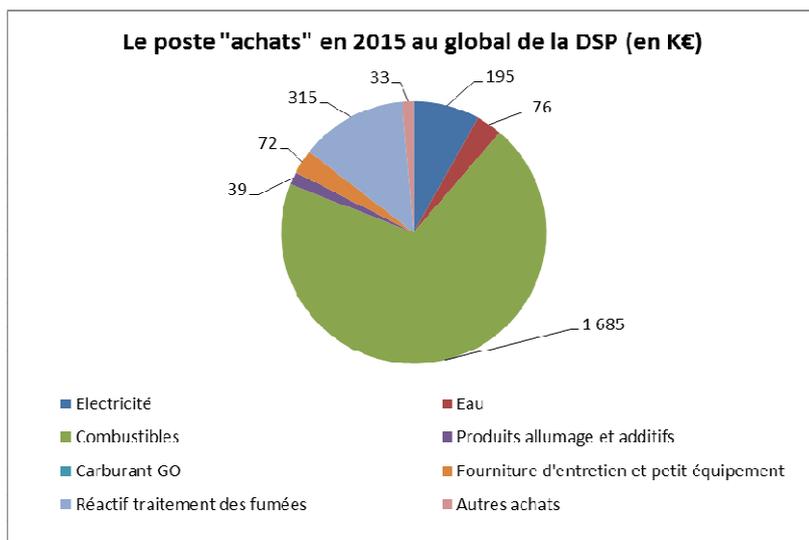
Par simplification de la gestion administrative et sociale, c'est le délégataire Rive Droite Environnement qui porte tous les salariés dédiés à l'exécution du contrat. Rive Droite Environnement rétrocède, au coût salarial, la main d'œuvre ayant travaillé pour le subdélégataire Rive Droite Énergie.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) calculé pour l'exercice 2015 s'élève à 66 K€. *En termes de présentation de charges, le délégataire a choisi d'imputer ce crédit sur le montant dû au titre de l'impôt sur les sociétés plutôt que sur les charges de personnel.*

#### ➤ **Les achats**

Les achats représentent 16 % du total des charges d'exploitation de 2015, ce qui est stable par rapport à l'année précédente. Pour la DSP consolidée elles s'élèvent à 2,415 M€ contre 2,131 M€ en 2014 soit une augmentation de 13,4 % (+ 0,285 M€).

Les achats concernent les frais suivants :



Le poste achat, bien qu'en hausse de 13,4 % en 2015 par rapport à 2014, continue à être très nettement inférieur au budget inscrit dans le plan d'affaires, aussi bien pour l'année 2015 (- 50 %, soit - 2,388 M€), qu'au cumul depuis le début du contrat (- 42 %, soit - 13,853 M€). Cette économie globale provient, au moins en 2015, essentiellement de la baisse des achats de combustible, du fait :

- du non fonctionnement de la cogénération en 2015 alors que le plan d'affaires prévoyait un fonctionnement en mode continu,
- des besoins moindres du fait d'une clientèle inférieure aux prévisions et d'une année clémente sur le plan climatique.

### **Combustibles**

Au niveau de l'usine d'incinération, le gaz est utilisé pour les bruleurs des fours et le traitement des fumées, les pics de consommation se font au moment des démarrages et redémarrages des fours.

Au niveau du réseau de chaleur, le gaz est utilisé par les chaudières gaz d'appoint et la cogénération en mode « dispatchable » au moment de l'appel d'utilisation. Ce poste inclut aussi l'achat de chaleur de l'usine d'incinération. Cependant cet achat est retraité afin d'avoir un compte de résultat de la DSP global apuré des opérations réciproques.

Le gaz consommé par Rive Droite Énergie pour les besoins de son « process » de chauffage urbain représente 1,371 M€ versus 1,211 M€ en 2014 et 2,124 M€ en 2013. Cette diminution depuis 2014 est la conséquence du non fonctionnement de la cogénération.

### **L'électricité**

Pour l'usine d'incinération, la quantité d'énergie électrique achetée est à un niveau plus élevé depuis 2014 (62 K€ en 2013, 261 K€ en 2014, 304 K€ depuis 2015) suite à l'arrêt de la turbine durant 5 mois en 2014 et 8 mois en 2015, ce qui a empêché l'autoconsommation de la production électrique.

### ➤ **Les redevances**

Les redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain représentent 13 % du total des charges d'exploitation.

Elles concernent le réseau de chaleur à 75 % et l'usine d'incinération à 15 %. Les actualisations sont contrôlées par la Direction gestion des déchets et propreté de Bordeaux Métropole.

## Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain en euro

	Réel 2013		Réel 2014		Réel 2015		Evolution 2015 // 2014	
<b>Rive Droite Energie</b>	1 681 204	77%	1 513 602	75%	1 471 107	75%	-42 494	-3%
<i>Redevance du service public du chauffage urbain</i>	1 342 847		1 351 063		1 359 243		8 180	0,6%
<i>Redevance liée au prix de la chaleur</i>	338 357		162 538		111 864		-50 674	-44,2%
<b>Rive Droite Environnement</b>	510 000	23%	510 000	25%	510 000	25%	0	0%
<b>Global redevances</b>	2 191 204	200%	2 023 602	100%	1 981 107	100%	-42 494	-2%
<b>Part redevances / charges exploitation</b>	15,7%		14,9%		13,1%			

### La redevance du service public du chauffage urbain due par Rive Droite Énergie :

Cette redevance est prévue à l'article 63 du contrat initial de délégation de service public. Le montant de base de la redevance appliquée pour la première fois en 2009 était de 1 200 000 €. Le contrat prévoit par la suite une révision du montant de base en fonction de deux indices publiés au Moniteur des Travaux Publics (« coût de la main d'œuvre des Industries Mécaniques et Électriques » et « Frais et Services Divers catégorie 2 »).

La redevance augmente de 0,6 % sur l'année 2015 par rapport à 2014 et atteint 1,359 M€.

### La redevance liée au prix de la chaleur due par Rive Droite Energie :

Cette redevance est prévue à l'article 69 du contrat initial de délégation de service public. Elle est actualisée sur le coût des énergies substituées (gaz naturel). La diminution de 44 % par rapport à 2014, soit - 51 K€, est difficilement prévisible en raison de son mode de calcul. En effet, elle devient exigible dès lors que le prix de vente de la chaleur produite par l'usine d'incinération indexé sur le prix de l'énergie (CHALUIOMen) est supérieur à ce même prix de vente indexé sur le coût d'exploitation de l'usine d'incinération (CHALUIOMexp). Par ailleurs, une régularisation de - 47 K€ des années 2012 et 2013 au titre du rattrapage de surconsommation facturée par Rive Droite Environnement minore le montant affiché pour 2014 qui s'avère en fait être de 210 K€.

### La redevance due par Rive Droite Environnement pour utilisation de l'usine d'incinération :

Dans son article 75.1, le contrat prévoit que le délégataire verse à Bordeaux Métropole une redevance fixe annuelle de 510 000 € au titre de l'activité d'élimination des déchets rémunérant l'activité de vide de fours au-delà des 90 000 tonnes garanties

### ➤ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 6 % du total des charges d'exploitation 2015. Ils évoluent faiblement à la hausse (+ 1 %) pour s'afficher à 0,972 M€ en 2015. Ils sont constitués de la TGAP (51 %), divers impôts dont taxes foncières (38 %), contribution économique territoriale (CET) (11 %).

### Le total des charges d'exploitation de la DSP :

Les charges pour l'exercice 2015 s'élèvent à 15,143 M€ contre 13,611 M€ en 2014 soit en augmentation de 1,532 M€ (+ 11,3 %).

- ✚ Cet alourdissement des charges provient essentiellement et par ordre d'importance du poste Services extérieurs (1,257 M€) dont Gros entretien (0,757 M€) et Sous-traitance (0,605 M€) ainsi que du poste Achats (0,285 M€).

- ✚ Les achats et notamment les combustibles demeurent très inférieurs au prévisionnel du fait du non fonctionnement de la cogénération en 2015 comme en 2014, car fonctionnant en mode dispatchable et non appelé par ErDF.

- **L'excédent brut d'exploitation (EBE) retraité**

L'article 62 du contrat de délégation prévoit les dispositions financières de partage des gains de productivité dans le cas où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE (Excédent Brut d'Exploitation) que ceux prévus dans les comptes d'exploitations prévisionnels.

L'EBE visé dans le contrat est l'EBE « classique » retraité des frais de siège et des charges de gros entretien et renouvellement.

<b>EBE en K€</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Prévisionnel 2015</b>	<b>Ecart Réel Vs prévisionnel</b>
Produits	16 712	18 216	-1 504
Charges exploitation	15 143	14 675	467
EBE	1 569	3 541	-1 972
Frais de siège	798	685	113
Charges de GER	2 477	1 088	1 389
<b>EBE retraité</b>	<b>4 844</b>	<b>5 314</b>	<b>-470</b>

Ainsi, l'EBE « retraité » pour l'exercice 2015 s'élève à 4,844 M€. Dans le plan d'affaires initial, il était prévu à hauteur de 5,314 M€ (en euros constants) ; l'EBE réel étant inférieur à celui attendu, la clause de partage des gains de productivité ne s'applique pas.

## Synthèse

L'exercice 2015 constitue le 7<sup>ème</sup> exercice du temps contractuel du contrat de délégation de 12 ans.

Cet exercice se solde par un chiffre d'affaires en baisse de 3,4 % (- 0,546 M€) comparativement à 2014 et d'un total de produits d'exploitation en hausse de 3,3 % (+ 0,539 M€). Comme expliqué précédemment, la panne sur la turbine pendant 8 mois a occasionné une perte de revenus.

Concomitamment, les charges se sont alourdies de 11,3 % (+ 1,532 M€).

Ainsi, le résultat net de l'exercice, résultant de l'EBE (1,569 M€) duquel sont amputés les impôts (- 0,055 M€), les charges calculées (1,950 M€) et le résultat financier (- 0,238 M€) devient négatif avec - 0,564 M€.

Au regard du plan d'affaires, sur les sept premières années cumulées du contrat, les résultats attendus ne sont pas réalisés. En effet, au cumul, le total des produits est en recul de 10,7 % (- 13,210 M€) alors que le total des charges n'est lui qu'en retrait de 5,6 % (- 6,102 M€). Il en résulte un EBE inférieur de 45,5 % au prévisionnel.

Les principales causes sont le décalage de la mise en service du Groupe Turbo Alternateur pour la vente d'électricité via l'usine d'incinération, le choix de fonctionner en mode « dispatchable » et non en mode continu pour la production d'électricité via la chaufferie et plus récemment la panne de la turbine (5 mois en 2014 et 8 mois en 2015) et les nombreuses fuites sur le réseau.

# RESEAU DE CHALEUR ET DE FROID SAINT-JEAN BELCIER (en cours de construction)

## REPERES

- Coût annuel prévisionnel pour un logement type

Le coût annuel pour un logement type est estimé de la façon suivante :

Exemple d'une résidence de 80 logements de 66 m<sup>2</sup> en moyenne, soumis à la réglementation technique (RT) 2012 (date de valeur décembre 2015) :

Puissance souscrite : 164 kW

Besoin de chauffage et d'eau chaude sanitaire : 271 MWh (soit 3 386 kWh / logement)

R1 : 33,36 € / MWh

R2 : 27,35 € / kW prime fixe

R1+R2 : 52,64 € /MWh

Facture par logement : 178,20 € TTC /an /logement

- Provenance de la chaleur

Le réseau n'étant pas encore opérant, il n'y a pas eu de distribution d'énergie en 2015, il n'a donc pas été possible de présenter un bilan de la mixité énergétique.

Cependant, le réseau est conçu de façon à ce que 92% de la chaleur livrée soit produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères de Bègles.

Les 8% restants seront produits par une chaufferie d'appoint/secours gaz naturel.

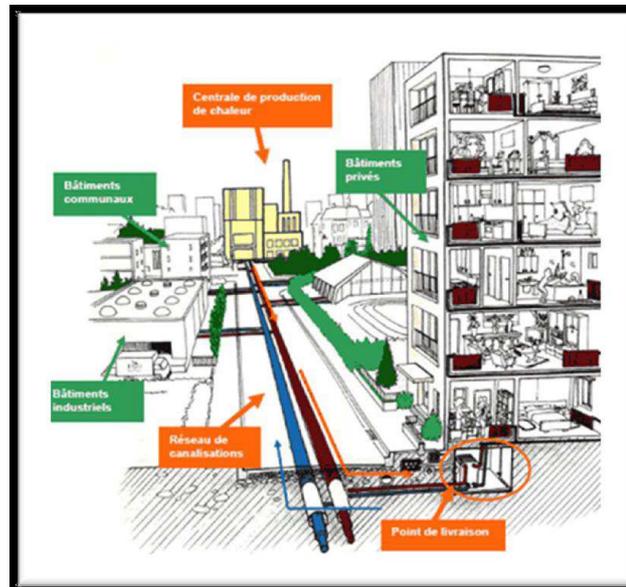
# DESCRIPTION DU SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE ET DE FROID URBAIN

- Le principe technique général du réseau de chaleur et de froid

➤ Principes généraux

Le chaud et le froid nécessaires à la couverture des besoins de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de climatisation sont produits dans des unités centralisées, puis acheminés jusqu'aux utilisateurs au moyen de réseaux de tuyauteries enterrées cheminant essentiellement par les voies du domaine public.

La livraison de chaud et de froid en pied d'immeuble se fait par l'intermédiaire de sous-stations d'échange, constituées principalement de la partie terminale du réseau primaire exploité par Bordeaux Bègles Energie, le local abritant la sous-station étant mis gratuitement à la disposition de Bordeaux Bègles Energie par le client, et devant répondre aux exigences de la réglementation en vigueur.



Le principe de la production de chaud correspond à :

- La fourniture de chaleur issue de l'UVE de Bègles en énergie de base
- La chaufferie gaz du Marché d'Intérêt national (MIN) (9MW actuellement) en appoint et secours

La production de froid (10 MW) serait assurée à 95% par des groupes à absorption utilisant la chaleur de l'usine d'incinération, le reste étant assurée par des groupes à compression utilisant de l'électricité. La chaleur dégagée par les process de production de froid serait évacuée par la Garonne via un dispositif de pompage, permettant ainsi de lutter contre l'îlot de chaleur urbain (bulle de chaleur formée par l'évacuation dans l'air).

➤ Fourniture et condition de livraison de chaleur

La distribution de chaleur est assurée par de l'eau chaude dont le régime de température est le suivant :

## Fluide primaire :

Régime de fonctionnement 100°C/70°C

- Température maximale au poste de livraison : 105 °C
- Température minimale au poste de livraison : 70°C

La fourniture d'énergie calorifique sera assurée toute l'année sous réserve des interruptions nécessitées pour l'entretien.

### ➤ Fourniture et condition de livraison de froid

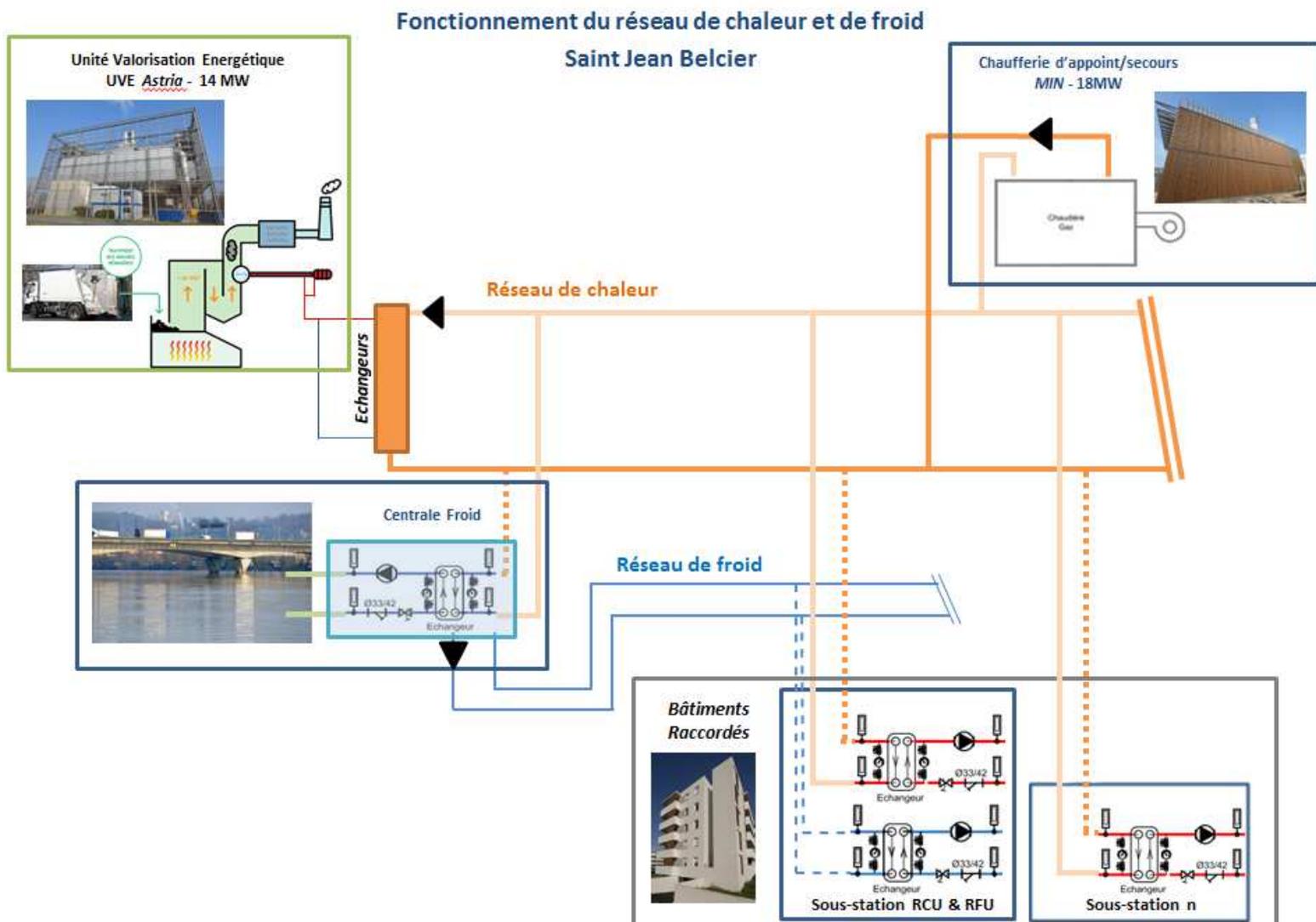
La distribution de froid est assurée par de l'eau glacée dont le régime de température est décrit ci-dessous :

Fluide primaire : 5/12°C (+/- 5°C)

La pression de livraison côté secondaire est limitée à 6 bars.

La fourniture d'énergie frigorifique pourra être assurée toute l'année, en fonction des besoins des futurs abonnés raccordés, sous réserve des interruptions nécessitées pour l'entretien.

### • Schéma du fonctionnement du réseau de chaleur et de froid de Saint-Jean Belcier



Le service comprend la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire jusqu'aux sous-stations des abonnés situées en pied d'immeubles.

#### ➤ **Construction**

Le réseau de chaleur Saint-Jean Belcier est en construction depuis mars 2015. Il comprendra :

- une chaufferie d'appoint/secours alimentée au gaz naturel implantée sur le site du Marché d'Intérêt National (MIN) pour une puissance de 9 MW (18 MW à terme), réalisée sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole.

- un réseau de liaison entre la l'Unité de Valorisation Energétique de Bègles (U.V.E), et la chaufferie du MIN, sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole, dont la réception des premiers tronçons a eu lieu en décembre 2015.

- un réseau, au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC), reliant la chaufferie aux sous-stations des abonnés, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique.

#### ➤ **Raccordement à l'usine d'incinération des ordures ménagères**

Les travaux d'aménagement réalisés pour le prélèvement de vapeur au sein de l'U.V.E ont, quant à eux, été achevés par l'exploitant du site et réceptionnés par Bordeaux Métropole le 30/12/2015. Les premiers essais ont été réalisés en boucle fermée sur l'usine en attendant la connexion au réseau de chaleur.

#### • **L'évolution du réseau de froid**

La réalisation du réseau de froid renouvelable est une option du contrat de délégation de service public, la levée de cette option doit intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le projet vise à produire, transporter et distribuer de l'eau glacée jusqu'aux sous-stations des abonnés situées en pied d'immeubles.

#### ➤ **Etudes préalables**

Les études préalables engagées en 2015 visent à préciser techniquement le projet et se focalisent sur la recherche d'un terrain susceptible d'accueillir la centrale de production. L'utilisation d'un fluide frigorigène de type HFO a été validée permettant ainsi d'assurer l'intégration à un programme immobilier plus vaste, les installations ne faisant pas l'objet d'un classement « installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE).

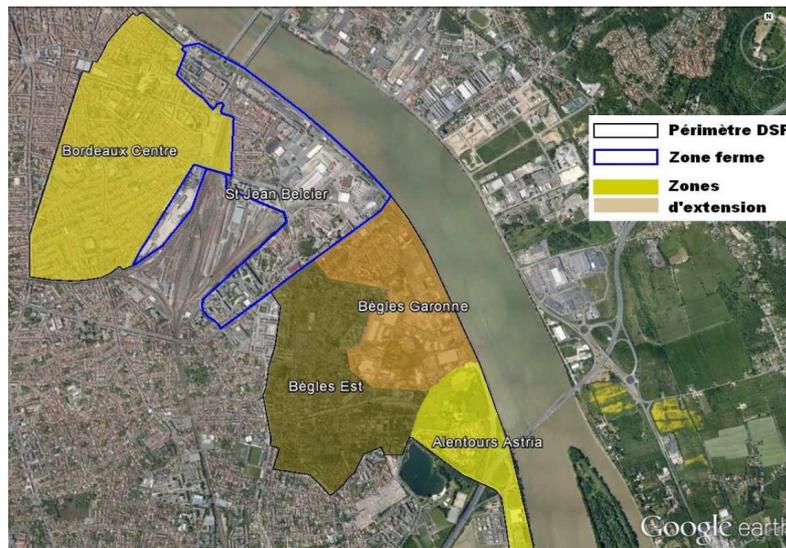
#### ➤ **Construction**

Dans une logique d'optimisation des coûts et des contraintes de chantiers, il a été décidé de poser par anticipation un tronçon du réseau de froid dans le domaine de l'Agence régionale de santé (ARS), parallèlement au réseau de chaleur. L'ouvrage a été réceptionné le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

# STRATEGIE COMMERCIALE

## ➤ Le réseau de chaud

Le développement commercial sur la zone d'aménagement concertée ainsi que sur les autres quartiers du périmètre s'inscrit dans le cadre de la délégation et du classement du réseau, qui rend obligatoire le raccordement pour toute construction neuve ou faisant l'objet d'importants travaux de rénovation.



Un autre enjeu est également le déploiement du réseau sur les sites existants. Trois catégories de projets à raccorder ont été identifiées :

- Les établissements sous gouvernance Ville de Bordeaux ou Bordeaux Métropole (crèche, école, foyer...),
- Les lycées sous gouvernance Conseil Régional,
- Le résidentiel en chaufferie collective :
  - Privé avec un circuit de décision complexe lié aux copropriétés (syndic, assemblée générale)
  - Public avec un décideur unique de type bailleur social

Outre la compétitivité du coût d'exploitation, le caractère renouvelable de l'offre 90% Energie Renouvelable leur permet de répondre aux enjeux environnementaux nationaux ou aux objectifs fixés par les entreprises et d'accéder à des aides financières tels que les certificats d'économie d'énergie.

## ➤ Le réseau de froid

L'offre de froid est limitée à une partie de la zone d'aménagement concerté Bordeaux Saint-Jean. Elle porte auprès de l'ensemble des projets ayant besoin de froid :

- Hôtels
- Bureaux
- Résidences service
- Commerces

L'offre de froid, basée sur des comparatifs en coûts d'investissement et d'exploitation par rapport à des solutions de froid classique et renouvelable, a été présentée à l'ensemble des promoteurs de la zone d'aménagement concertée.

Une première opération de 4700 m<sup>2</sup> de bureaux (Groupe Pichet) a opté pour le raccordement au réseau de froid.

En 2016, il est prévu de travailler conjointement avec les promoteurs afin de caler au mieux l'offre avec leurs attentes.

# ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'EXERCICE 2015 DU DELEGANT

## ENERGIE DES QUARTIERS

Délégataire de service public – Production, transport, et distribution de chaleur et de froid sur le réseau Saint-Jean Belcier

- Préambule

- Rappel historique sur le contrat et particularités

### 1- Le contrat initial

Bordeaux Métropole (BM) a décidé, par délibération en date du 10 avril 2015, de désigner le groupement Mixéner-Idex Infra délégataire de service public. Ce contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour une durée de 26 ans.

L'objet de la délégation porte sur la réalisation et l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire ainsi que de froid. Le périmètre est constitué de la ZAC Saint-Jean Belcier, Bordeaux Sainte Croix, Amédée Saint Germain et Bègles Garonne pour le chaud, le froid ne devant être desservi que sur la ZAC Saint Jean Belcier. La livraison de chaud et de froid s'entend jusqu'aux sous-stations des abonnés.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'autorité délégante met à la disposition du délégataire l'ensemble des ouvrages qu'elle aura réalisés, à savoir les canalisations du réseau dans sa phase 1, ainsi que la chaufferie gaz d'appoint (puissance de 9,4 MW) et la liaison entre la zone d'aménagement concerté et l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles. L'ensemble du réseau restant à développer par le délégataire constitue la partie concessive.

Concernant le froid, le délégataire s'engage, sans condition, à réaliser les travaux tels que définis en annexe 4 du contrat et désigné « réseau 1 ». Il s'engage à réaliser les études préalables d'un réseau de froid renouvelable, et, sous certaines conditions cumulatives<sup>1</sup>, à réaliser les travaux associés, l'option ayant été levée par le conseil métropolitain du 10 avril 2015.

Le délégataire est chargé de concevoir, financer et réaliser l'ensemble des ouvrages nécessaires à la production, au transport et à la distribution de chaud et de froid ; d'assurer la continuité de service y compris pendant la phase travaux ; d'exploiter l'ensemble des biens délégués.

L'ensemble du réseau est alimenté en majorité par la chaleur récupérée des installations de l'UVE de Bègles (Austria) tel que défini par la convention tripartite. Celle-ci a été signée entre Bordeaux Métropole (la collectivité), la société Austria (le producteur) et la société Mixéner (le

---

<sup>1</sup> Les conditions cumulatives portent sur l'obtention de subventions à hauteur de 50% du coût du programme des travaux froid, sur l'obtention des autorisations administratives (notamment permis de construire purgé de tout recours et droit de retrait), de la maîtrise du foncier en vue d'implanter la centrale de production de froid.

distributeur). À ce titre, c'est le producteur (Astria) qui s'est vu confier le financement, la réalisation et l'exploitation des installations de récupération de la chaleur du process de valorisation énergétique. La chaleur est fournie par Astria au distributeur contre rémunération.

## 2- Les évolutions du contrat

Depuis le début du contrat, **un avenant** a été passé.

- **L'avenant N°1** signé le 25 septembre 2015 et notifié le 8 octobre 2015 a porté sur :
  - **La création de la société ad hoc** (Energie des Quartiers) dédiée à la délégation comme prévu au contrat au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2015 se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Mixéner-Idex Infra). La société a bien été immatriculée le 19 juin 2015. Le groupement d'entreprises signataire demeure garant solidaire.
  - **Le nom commercial** du service public « Bordeaux Bègles Energie » est concédé le 29 octobre 2015 par Bordeaux Métropole (propriétaire de la marque) à son délégataire (le licencié).

### ➤ **Faits marquants de l'exercice**

L'année 2015 a été marquée par l'attribution le 27 avril du contrat pour une durée de 26 ans, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet.

Puis le groupement attributaire du contrat, qui demeure garant solidaire, a créé la société dédiée « SAS Énergie des Quartiers » (EDQ) au capital de 530 000 euros.

Courant juillet, la société a conclu des contrats de mise à disposition de personnel salariés de Mixéner et Régaz ; dans un autre registre, elle a déposé les demandes de subvention pour les réseaux chaud et froid. Sur le dernier trimestre 2015, EDQ a passé des contrats de maîtrise d'œuvre pour les réseaux de chaud et de froid.

Le 27 octobre, Bordeaux Métropole a concédé à la société dédiée, à titre non exclusif, une licence d'exploitation portant sur la marque commerciale « Bordeaux Bègles Énergies ».

Enfin, la demande de classement du réseau de chaleur a été approuvée le 11 décembre 2015, et les travaux de prélèvement de chaleur sur l'UIOM de Bègles ont été réceptionnés le 30 décembre.

Au 31 décembre la société s'est organisée avec une directrice générale, un chef de projet, un responsable commercial et une responsable administratif et financier.

Ainsi l'année 2015 **le volet administratif** a été riche en passations de contrats nécessaires à la mise en place de la société.

Sur **le volet technique**, le **réseau de chaleur** de Saint Jean Belcier est en construction depuis mars 2015. La chaufferie d'appoint secours au gaz naturel, implantée au Marché d'Intérêt National (MIN) pour une puissance de 9 MW est en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole. La construction de la liaison entre l'UVE de Bègles et la chaufferie du MIN est engagée depuis septembre 2015.

Le réseau de distribution, sous maîtrise d'ouvrage EPA Bordeaux Euratlantique est en cours de réalisation depuis mai 2015 tant sur le domaine de l'Ars, celui-ci ayant été réceptionné en décembre, que sur le quai de Paludate. Il n'y a pas eu de mise en service à fin 2015.

Le **réseau de froid** a fait l'objet d'une recherche foncière et d'analyse de faisabilité pour l'implantation de la centrale de production froid. Contractuellement (article 21) le délégataire doit réaliser sans condition les travaux de froid désigné « réseau 1 », le délégant doit lever l'option au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017 concernant le « réseau 2 ». De plus, un tronçon de réseau de froid a été posé dans le domaine de l'Agence régionale de santé (ARS) par anticipation, l'ouvrage a été réceptionné le 1<sup>er</sup> décembre.

Il n'y a pas eu non plus de mise en service à fin 2015.

- **Le patrimoine immobilier**

Au 31 décembre 2015, il n'y a pas de patrimoine immobilier, seulement des immobilisations (travaux) en cours pour un total de 235 K€. Ces travaux en cours sont constitués (pour le chaud) de sous stations pour 82 K€, de réseau pour 28 K€ ; (pour le froid) de plateforme à hauteur de 43 K€ et de réseau pour 82 K€. Il s'agit de lancement d'études sous maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage direct. Les seuls travaux effectivement réalisés, mais non encore mis en service, sont les 114 mètres linéaires posés rue du VIP de Brienne (domaine de l'ARS) constitutif du réseau de froid pour 68 K€.

- **Le périmètre de la délégation**

Il est géographiquement situé sur les communes de Bordeaux et de Bègles et plus particulièrement sur la ZAC Saint Jean Belcier, Bordeaux Sainte Croix, Amédée Saint Germain et Bègles Garonne.

Le sous tirage de la vapeur s'effectue depuis l'Usine de Valorisation Energétique de Bègles (DSP Astria) de laquelle l'eau chaude, produite par des échangeurs, est mise à disposition. La chaufferie d'appoint secours fonctionnant au gaz naturel se situe sur le MIN.

La livraison de chaud et de froid s'entend jusqu'aux sous-stations des abonnés situées en pied d'immeubles.

- **Les contrôles effectués**

Le compte rendu technique et financier annuel (CRTF) a été transmis à la Métropole conformément à l'article 80 du contrat, soit le 30 mars dans sa version provisoire.

Ont été notamment transmis, conformément à l'article 82, les comptes annuels, bilan, compte d'exploitation analytique, détail des immobilisations et rappel des différents tarifs appliqués.

- **Analyse de compte de résultat analytique**

Le compte de résultat analytique est le suivant :

**ENERGIE des QUARTIERS 2015**

	REALISE 2015
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>0 €</b>
<b>Autres produits</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>0 €</b>
<b>Achats</b>	<b>0 €</b>
<b>Services extérieurs</b>	<b>18 471 €</b>
<i>Prestations administratives</i>	0 €
<i>Prestations de service groupe</i>	0 €
<i>Sous traitance</i>	13 550 €
<i>Sous traitance groupe</i>	880 €
<i>Locations mobilières</i>	60 €
<i>Locations véhicules</i>	0 €
<i>Assurances</i>	3 981 €
<i>Documentation</i>	0 €
<b>Autres Services Extérieurs</b>	<b>11 562 €</b>
<i>Autres prestations externes</i>	0 €
<i>Personnel détaché</i>	3 896 €
<i>Honoraires</i>	6 500 €
<i>Communication</i>	0 €
<i>Déplacements</i>	0 €
<i>Services bancaires</i>	1 166 €
<i>Cotisations et divers</i>	0 €
<b>Impôts et taxes</b>	<b>270 €</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>30 304 €</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-30 304 €</b>
Autres charges de gestion courante	12 500 €
Dotation aux amort. Et provisions	0 €
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-42 804 €</b>
Résultat Financier	145 €
Résultat Exceptionnel	0 €
Résultat Avant IS	-42 659 €
Impôts société	0 €
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-42 659 €</b>

**Les produits d'exploitation**

Le réseau étant en construction, il n'y a pas encore de mise en exploitation du réseau de chaud et de froid ; les produits sont nuls.

**Les charges**

**1- Les charges d'exploitation** comptabilisées en 2015 s'élèvent à 30 304 €.

Elles de composent de :

- sous traitance	13 550 €,
- assurances	3 981 €,
- personnel détaché	3 896 €,
- honoraires commissaire aux comptes	6 500 €,
- reste divers	2 377 €

**2- Les autres charges de gestion courante** comprennent notamment la redevance pour droit de contrôle qui s'élève à 12 500 €.

En 2015, les redevances pour occupation du domaine public et de mise à disposition prévues à l'article 63 du contrat n'ont pas fait l'objet de facturation par Bordeaux Métropole du fait de non utilisation de l'emprise réseau et d'équipement de production.

Ainsi le total des charges s'élève à 42 804 €

- **Le résultat de l'exercice**

Le résultat d'exploitation, résultant des produits nuls et des charges à hauteur de 42 804 €, s'élève à -42 804 €.

Le résultat financier a procuré un produit de 145 € venant améliorer le résultat net qui s'établit à -42 659 €.

- **L'excédent brut d'exploitation (EBE) retraité**

L'article 76 du contrat de délégation prévoit les dispositions financières de partage des gains de productivité dans le cas où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE (Excédent Brut d'Exploitation) que ceux prévus dans les comptes d'exploitations prévisionnels.

L'EBE visé dans le contrat est l'EBE « classique » retraité des frais de siège et des charges de gros entretien et renouvellement.

Pour l'exercice 2015, l'EBE étant négatif du fait de l'absence de mise en exploitation du réseau, la clause n'a pas été activée.

- **Les écarts au prévisionnel**

		Situation au 31/12/2015				
Intitulés	Budget au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2015	Ecart en valeur Réalisé - Budget	Ecart en % Réalisé/Budget		
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	0 €	0 €	0 €	-		
Autres Produits	0 €	0 €	0 €	-		
<b>TOTAL des PRODUITS d'EXPLOITATION</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-</b>		
Achats	469 €	0 €	-469 €	-100,00%		
Services Extérieurs	0 €	18 471 €	18 471 €	-		
Autres Services Extérieurs	0 €	11 562 €	11 562 €	-		
Impôts, Taxes et Versements Assimilés	1 967 €	270 €	-1 697 €	-86,25%		
Charges de personnel	22 502 €	0 €	-22 502 €	-100,00%		
Autres Charges de Gestion Courante	26 030 €	12 500 €	-13 530 €	-51,98%		
651100 Redevance droit de contrôle	12 500 €	12 500 €	0 €	0,00%		
651300 Redevance de mise à disposition			0 €	-		
651400 Redevance occupations	13 530 €		-13 530 €	-100,00%		
			0 €	-		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	260 772 €	0 €	-260 772 €	-100,00%		
Résultat financier	0 €	-145 €	-145 €	-		
Résultat exceptionnel	0 €	0 €	0 €	-		
Impôts sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	-		
<b>TOTAL des CHARGES</b>	<b>311 740 €</b>	<b>42 804 €</b>	<b>-268 936 €</b>	<b>-86,27%</b>		
<b>RESULTAT de l'EXERCICE</b>	<b>-311 740 €</b>	<b>-42 659 €</b>	<b>269 081 €</b>	<b>-86,32%</b>		

Le principal écart trouve son origine dans la dotation aux provisions gros entretien renouvellement pour 261 K€ initialement prévue au budget et non dotée au cours de l'exercice car il n'y a pas eu de GER du fait de la non mise en exploitation du réseau.

La redevance pour occupation du domaine public prévue pour 13,5 K€ n'a pas été facturée du fait de non existence et donc de la non utilisation d'équipement de production, ce qui explique l'écart au budget.

## Synthèse

L'exercice 2015 constitue le premier exercice du contrat de délégation de 26 ans. L'année 2015 a largement été consacrée à la constitution de la société d'un point de vue administratif avec notamment la création de la société ad hoc « Énergie des Quartiers ». Le nom commercial du service public « Bordeaux Bègles Énergie » est concédé le 29 octobre 2015 par Bordeaux Métropole (propriétaire de la marque) à son délégataire (le licencié).

Les contrats de maîtrise d'œuvre des réseaux ont été passés, seuls 140 ml pour le réseau de froid ont été posés et réceptionnés en décembre 2015. Les réseaux ne seront mis en exploitation qu'au cours de l'exercice 2016.

Le résultat net s'établit à -43 K€ résultant de charges nécessaires à la mise en place de la société, aucun produit ne pouvant être facturé du fait que la mise en exploitation n'interviendra qu'en 2016.

Bien que négatif ce premier résultat s'affiche au-dessus de celui attendu au budget (-312 K€). Le principal écart expliquant ce meilleur résultat est l'absence de dotation aux provisions gros entretien renouvellement pour 261 K€ initialement prévue au budget.

Ce contrat prendra tout son sens dès l'année 2016 lorsque le réseau sera élaboré et les premiers abonnés desservis.

## **RESEAU DE CHALEUR DE LA PLAINE RIVE DROITE**

Réseau à créer.

Procédure de délégation de service public en cours.

## **AUTRES RESEAUX**

Etudes de faisabilité en cours sur Pessac et Mérignac.

Transfert en cours des réseaux de Bordeaux-Mériadeck et St Médard en Jalles - Hastignan.

# ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SERVICE PUBLIC DU CHAUFFAGE URBAIN

Le service public du chauffage urbain fait l'objet d'un budget annexe, interne à Bordeaux Métropole, distinct des comptes du délégataire.

Ce budget annexe est structuré en programmes qui correspondent aux différents réseaux de chaleur.

Les éléments présentés ci-dessous correspondent au compte de résultat arrêté au 31 décembre 2015.

## Les recettes et dépenses d'investissement du service public du chauffage urbain

### Les recettes d'investissement

- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à la somme de **8 477 792,68 €** ainsi répartie :

Recettes réelles d'investissement			
Programme	Objet	Compte	Montant
Réseau de chaleur des Hauts de Garonne (P001)	Subvention FEDER		
	Chaufferie bois / gaz de Lormont (O001)	1317	1 195 481,57
	Subvention ANRU(O002)	1311	50 748,95
	Emprunt (O004)	16449 1687	4 492 630,00
Réseau de chaleur St-Jean Belcier (P002 et P007)	Frais d'études (régularisation) (O001)	2031	4 100,00
	Immobilisations en cours (O001)	2315 2313 238	163 571,25
Opération budgétaires et patrimoniales Finances (P004)	Réserves (O001)	1068	2 291 025,13
	Transfert de droits de déduction de TVA (O001)	2762	280 235,78
TOTAL			<b>8 477 792,68</b>

- Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à la somme de **661 092,15 €** ainsi répartie :

Opérations d'ordre (recettes d'investissement)		
Transfert entre sections	040	26 110,19
Opérations patrimoniales	041	634 981,96
TOTAL		<b>661 092,15</b>

## Les dépenses d'investissement

- Les dépenses réelles s'élèvent à la somme de **4 849 838,33 €** ainsi répartie :

<b>Dépenses réelles d'investissement</b>			
<b>Programme</b>	<b>Objet</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
Réseau de chaleur des Hauts de Garonne (P001)	Construction chaufferie bois de Lormont (O001)	2313	574 882,53
	Travaux Réseau de chaleur des Hauts de Garonne (O002)	2315	36 684,72
	Emprunt réseau de chaleur des Hauts de Garonne (O004)	16449	1 618 675,46
Réseau de chaleur Saint-Jean Belcier (P002 et P007)	Frais d'études (O001)	2031	21 870,00
	Travaux Chaufferie (O001)	2313	788 600,53
	Travaux Réseau (O001)	2315	1 683 597,12
	Avances et acomptes (O001)	238	73 100,00
	Frais d'insertion marché + DSP (O001)	2033	6 965,47
Réseau de chaleur Saint-Médard-en-Jalles (P008)	Autres emprunts et dettes (O001)	1687	21 081,14
Opération budgétaires et patrimoniales Finances (P004)	Remboursement de frais divers (O001)	2762	24 381,36
TOTAL			<b>4 849 838,33</b>

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **982 870,44 €** ainsi réparties:

<b>Opérations d'ordre (dépenses d'investissement)</b>		
Transfert entre section	040	347 888,48
Opérations patrimoniales	041	634 981,96
TOTAL		<b>982 870,44</b>

## Les recettes et dépenses de fonctionnement du service public du chauffage urbain

### Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de **1 383 735,31 €** ainsi répartie :

Recettes réelles de fonctionnement			
Programme	Objet	Compte	Montant
Réseau de chaleur des Hauts de Garonne (P001)	Redevance Délégitaire (O003)	706	1 359 243,31
	Taxe Foncière Chaufferie de Cenon (2014 et 2015) (O003)	758	11 992,00
Réseau de chaleur St-Jean Belcier (P007)	Redevance Délégitaire (O002)	757	12 500,00
TOTAL			<b>1 383 735,31</b>

- Les recettes d'ordre s'élèvent à la somme de **347 888,48 €**

Opérations d'ordre (recettes de fonctionnement)		
Transfert entre sections	042	<b>347 888,48</b>

## Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles s'élèvent à **286 156,16 €** ainsi réparties :

<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>			
<b>Programme</b>	<b>Objet</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
Réseau de chaleur des Hauts de Garonne (P001)	Taxe Foncière Chaufferie de Cenon (O003)	63512	6 095,00
	Charges locatives de copropriété (O003)	614	876,00
	Honoraires prestataire (O003)	6226 6228	3 727,20
	Autres droits (taxes diverses) (O003)	6358	16 329,00
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (servitudes)(O003)	6718	20 000,00
	Intérêts d'emprunt (O004)	66111 66112 627	1 370,86
Réseau de chaleur Saint-Jean Belcier (P007)	Droits de passage et servitudes diverses (O002)	6132	3 208,33
Réseau de chaleur Plaine Rive Droite (P006)	Honoraires prestataire AMO (O001)	6226	45 953,35
	Publicité procédure DSP (O001)	6231	15 229,69
Réseau de chaleur Saint-Médard-en-Jalles (P008)	Intérêts des autres dettes (O001)	6618	9 091,61
Opération budgétaires et patrimoniales Finances (P004)	Remboursement de frais divers (O001)	6287	56 550,52
	Intérêts moratoires (O001)	6711	6 094,75
Ressources Humaines (P005)	Masse salariale réseau de chaleur (O001)	6215	101 629,85
TOTAL			<b>286 156,16</b>

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **26 110,19 €**.

<b>Opérations d'ordre (dépenses de fonctionnement)</b>		
Transfert entre sections	042	<b>26 110,19</b>

## Synthèse de l'analyse

		Recettes	Dépenses	Résultat au 31/12/2015	Restes à réaliser	Reports résultat N-1	Résultat
Réal	Investissement	8 477 792,68	4 849 838,33	3 627 954,35	- 399 331,71	-3 633 011,37	- 404 388,73
	Fonctionnement	1 383 735,31	286 156,16	1 097 579,15	-	399 739,42	1 497 318,57
Opérations d'ordre	Investissement	661 092,15	982 870,44	- 321 778,29			
	Fonctionnement	347 888,48	26 110,19	321 778,29			
Total		10 870 508,62	6 144 975,12	4 725 533,50	- 399 331,71	-3 233 271,95	1 092 929,84

Afin de faire le lien avec les modalités de présentation du budget annexe, il convient de tenir compte des restes à réaliser 2015 (2 503 532,71 € en dépenses d'investissement et 2 104 201 € en recettes d'investissement, soit un solde de 399 331,71 € en dépenses) et de la reprise des résultats 2014 (- 3 633 011,37 € en investissement et 399 739,42 € en fonctionnement).

Ainsi, l'exercice 2015 présente un résultat excédentaire net global de 1 092 929,84 €.

Les travaux de la chaufferie bois/gaz de Lormont ont été en partie financés par l'excédent 2013, l'autofinancement 2014 et la subvention du FEDER.

## CE QU'IL FAUT RETENIR

### Réseau de chaleur des Hauts de Garonne

- Part de chaleur en provenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de 78 %.

### Réseau de chaleur Saint-Jean Belcier

- Prise d'effet du contrat signé avec le groupement Mixener / Idex le 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- Exploitation du service par le subdélégué « Energie des Quartiers », sous la marque « Bordeaux Bègles Energie »
- Lancement de la construction du réseau et des équipements dédiés en mars 2015.
- Mise en service prévue pour le dernier trimestre 2016.

### Réseau de chaleur de la Plaine Rive Droite

- Décision de création d'un réseau de chaleur sur la Plaine Rive Droite, sur la base du schéma directeur, alimenté principalement par de la géothermie.
- Procédure en cours avec une attribution prévue au second semestre 2016.

### Autres réseaux de chaleur

- Conduite par la Communauté Urbaine de Bordeaux, d'études de faisabilité sur les secteurs de Pessac et Mérignac.
- Préparation de la reprise des réseaux communaux de Bordeaux-Mériadeck et St Médard en Jalles - Hastignan.